DECLARATION ENVIRONNEMENTALE 2023

Mise à jour : données 2022

EMAS

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL VÉRIFIÉ

BE-VL-000022

FEVRIER 2023

SOMMAIRE

1. LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE EN UN COUP D'OEIL 5

2. QUI EST BRUXELLES ENVIRONNEMENT ?..... 9

2.1. Nos domaines d'activités..... 9

2.2. Nos missions..... 9

2.3. Notre organisation..... 9

3. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL..... 10

3.1. La démarche Plan-Do-Check-Act..... 10

3.2. Les aspects environnementaux significatifs..... 11

3.3. Champ d'application EMAS 12

3.4. La déclaration de conformité réglementaire et préparation aux situations d'urgence 12

4. DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL 13

5. NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL..... 14

5.1. Les objectifs & les résultats environnementaux 19

5.1.1. L'ECO-GESTION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT 19
5.1.1.1. Rendre Bruxelles Environnement sobre en carbone 19
5.1.1.2. Développer le patrimoine immobilier de manière durable et circulaire 21
5.1.1.3. Réduire les incidences environnementales de la flotte automobile..... 22
5.1.1.4. Accroître le recours à une mobilité durable..... 23
5.1.1.5. Rendre les achats internes durable et circulaires 24
5.1.1.6. Inscrire Bruxelles Environnement dans une démarche de Sobriété Numérique 26
5.1.1.7. Gérer les déchets internes comme une ressource..... 29
5.1.1.8. Réduire les consommations énergétiques du siège administratif 32
5.1.1.9. Réduire les consommations en eau du siège administratif 35
5.1.1.10. Garantir l'offre alimentaire Good Food des concessions 37
5.1.1.11. Promouvoir en interne les comportements durables 38
5.1.1.12. Renforcer la politique d'événements durables 40
5.1.2. MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT 41
5.1.2.1. Piloter la politique climatique pour atteindre la neutralité carbone de la Région à l'horizon 2050.... 41
5.1.2.2. Consolider et déployer le maillage vert 42
5.1.2.3. Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes..... 43
5.1.2.4. Déployer la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles 44
5.1.2.5. Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes 45
5.1.2.6. Renforcer le Réseau Ecologique Bruxellois et les corridors de fraîcheur 466
5.1.2.7. Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée..... 47
5.1.2.8. Assurer la conservation des espèces et des habitats protégés..... 48
5.1.2.9. Rendre compte de l'état de l'environnement..... 49

6. DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITES DE VERIFICATION ET DE VALIDATION..... 52

1. LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE EN UN COUP D'OEIL

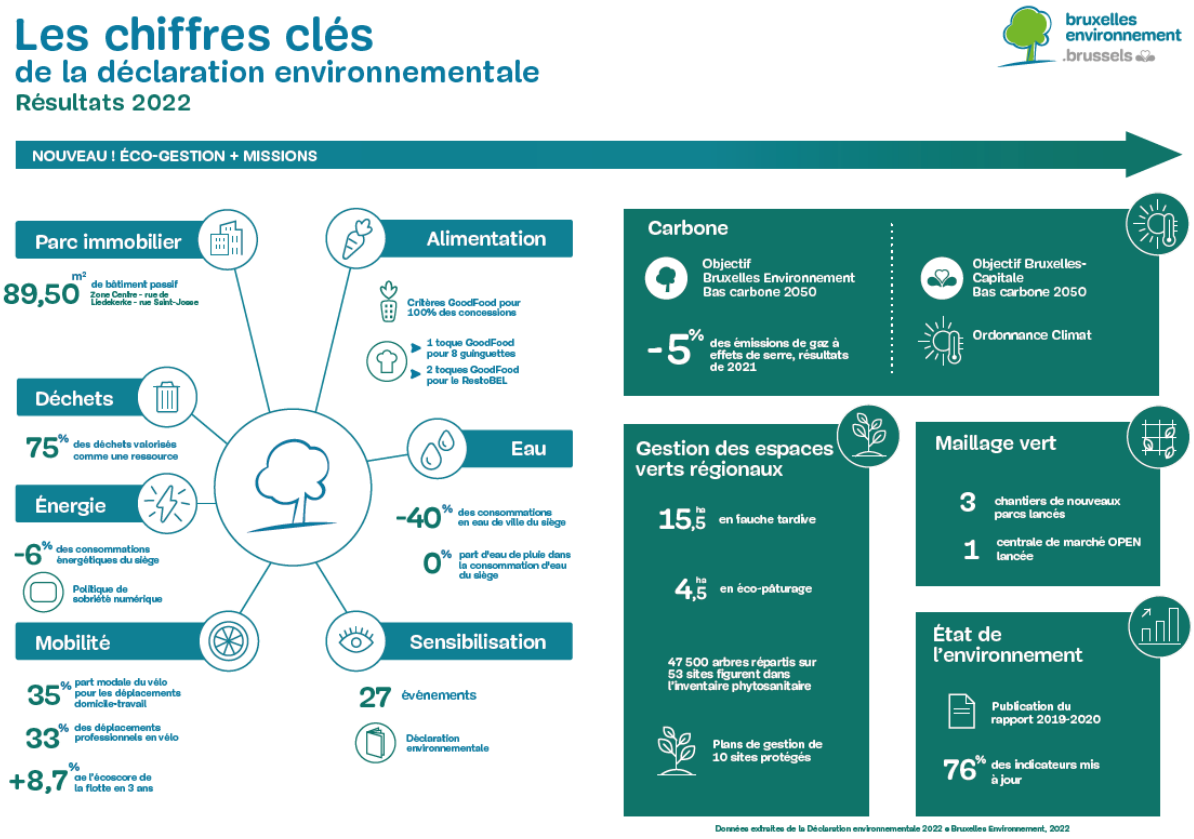

Ce document présente les résultats obtenus en 2022 par le système EMAS de Bruxelles Environnement, lequel évolue depuis 2020 vers une version plus **intégrée au management interne de l'institution**.

Les engagements de BE pris en 2019 envers le gouvernement et les objectifs EMAS se sont alignés afin de maximiser les forces vives vers un même horizon commun. Une série d'objectifs stratégiques en lien avec l'écomanagement ont été sélectionnés dès 2020 dans la **note d'orientation** « **Transition climatique**, **Environnement, Energie et Démocratie participative** » (septembre 2019), afin d'être valorisés et mis en œuvre dans le système EMAS.

Le programme environnemental, le plan d'actions et le contenu de la déclaration environnementale s'en sont vu adaptés. Les évolutions majeures ont concerné l'ajout de certains objectifs stratégiques en éco-gestion interne, mais aussi un **élargissement des missions de BE** prises en compte dans le système EMAS. Bien que cette démarche vise une amélioration continue du système et une meilleure intégration du système EMAS dans les processus de notre institution, la compilation des données utiles n'est pas aisée. Les données disponibles pour les nouveaux processus intégrés au système ne permettent pas toujours un rapportage sur les performances environnementales de ceux-ci, mais parfois uniquement sur la gestion des activités du processus. Dès lors, c'est un aspect qui devra être amélioré dans les déclarations environnementales du nouveau cycle (III – 2024-2026) et des suivants.

Un des objectifs phares de ce second cycle a été la mise en place d'une stratégie d'élaboration et, pour les cycles ultérieurs, de mise en œuvre de la **Stratégie Bas Carbone et adaptation au changement climatique** de BE, pour laquelle le Conseil de Direction s'est réuni à nouveau en janvier et février 2022. Des groupes de travail thématiques ont élaboré un plan de 166 actions à mettre en œuvre. Ce dernier est un portefeuille de programmes et projets à mettre en œuvre à l'horizon 2030 et 2050. Dans les prochaines années, il est probable que le système EMAS et ses objectifs stratégiques évolueront encore en fonction des orientations adoptées par cette stratégie.

En 2022, les activités ont repris de manière significative au siège de Bruxelles Environnement :

- La **mobilité durable** s'est vue améliorée par un net recul de l'utilisation de la voiture personnelle : avec 5,5%, la proportion des membres du personnel qui utilisent ce moyen de transport est la plus basse jamais atteinte depuis le début des enquêtes mobilité au sein de notre administration. 35% des membres du personnel de T&T utilisent principalement le vélo pour leurs déplacements domicile-travail, ce qui permet à BE de figurer parmi le top 3 des entreprises "PDE"[1] ayant la plus grande part de cyclistes.

- La **consommation énergétique** du siège administratif a connu une recrudescence liée notamment à la reprise progressive des activités et de la présence sur le site, de même que la **consommation en eau**, sachant aussi que pour cette dernière, la station d'épuration permettant l'usage d'eau de pluie et le recyclage de certaines eaux « grises » n'a pas encore été réparée ! La pratique du télétravail a été formalisée, institutionnalisée et autorisée jusqu'à trois jours par semaine, pour les fonctions le permettant, ce qui maintient de facto un taux d'occupation relativement faible du bâtiment, d'une part, et une répartition irrégulière des jours de présence accrue au cours de la semaine.

- Les **events** au sein du BEL ont repris massivement en 2022 (130), ce qui a bien entendu fait remonter les incidences environnementales liées à la tenue de ceux-ci. Le terrain d'analyse des critères durables de l'organisation des évènements est cependant resté assez limité, du fait de le contrôle ne soit pas obligatoire, ni systématisé. Néanmoins, globalement les critères durables sont bien respectés par les organisateurs.

Notons également quelques **performances environnementales marquantes** pour notre éco-gestion ainsi que nos missions :

➪ Eco-gestion

- Plusieurs **bâtiments durables** ont vu le jour, tels que le bâtiment passif du parc de Liedekerke, le pavillon de la Porte de Ninove, ou ont été à l'étude (Ackermans, Pavillon Vanaudenhove, pavillon parc de l'Ouest)
- La réduction des effets environnementaux de notre **flotte de véhicules** en augmentant l'écoscore moyen de 8,7% en 3 ans
- La sensibilisation de 13% du personnel administratif à la **sobriété numérique** en seulement une année grâce à la désignation d'une équipe projet.
- La valorisation par le **recyclage ou le réemploi** de 75% des déchets collectés
- La formation de 8 nouveaux et nouvelles **auditeurs-trices internes**

➪ Missions

- Le pilotage de la politique climatique en vue d'atteindre la **neutralité carbone de la Région de Bruxelles-Capitale** a permis de lancer l'enquête publique sur le Plan Air Climat Energie (PACE) régional le 20 décembre 2022. Celle-ci permettra d'accomplir la procédure d'adoption, laquelle est déterminante pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de réduction des émissions totales de gaz à effet de serre en RBC.

- La densification du **maillage vert** permet de répondre aux besoins sociaux et environnementaux. En partant de la stratégie définie, une centrale de marché OPEN a été lancée, pour rendre opérationnelle l'étude interrégionale OPEN-Brussels, et trois chantiers d'aménagement de nouveaux espaces verts ont démarré.

- La gestion écologique des **infrastructures vertes** (parcs, Forêt, réserves naturelles) a permis une meilleure gestion des déchets, l'augmentation des zones enherbées et de l'éco-pâturage et la diversification des espèces végétales.

[1] PDE : plan de déplacement d'entreprise

- Le déploiement de la **stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles** œuvre continuellement à la conciliation de trois priorités : conservation de la nature, préservation des paysages et accueil du public.

- Le **Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes** vise à préserver la biodiversité des espèces et des habitats présents, grâce entre autres à l'intégration au réseau Natura 2000 ; elle est appuyée par la Fondation Forêt de Soignes qui coordonne la coopération interrégionale pour sa gestion. Cinq axes d'actions ont contribué à cet objectif, et tous les acteurs en présence sont invités à participer, chacun à leur niveau (Unesco, projet LIFE, réseaux sociaux, Journée de la Forêt, …).

- La constitution du **réseau écologique bruxellois et les corridors de fraîcheur** vise à conserver, à gérer et à restaurer les éléments semi-naturels et artificiels du territoire qui sont autant d'infrastructures vertes urbaines indispensables. Le réseau comprend des zones centrales, des zones intermédiaires et des zones de liaison. Huit réalisations récentes ont contribué à ce projet.

- Des opérations de gestion du **patrimoine arboré** en adéquation avec les enjeux climatiques ont été menées sur 5 sites, et des replantations raisonnées d'espèces diversifiées ont été réalisées.

- Pour assurer la **conservation des espèces et des habitats protégés**, les procédures d'adoption des plans de gestion « Natura 2000 » pour 10 sites ont été entamées, et plusieurs atlas sur la faune ont été publiés.

- Le suivi de la qualité de l'environnement via le **rapport de l'état de l'environnement** est essentiel, afin d'évaluer les résultats de la politique régionale appliquée, et d'identifier les nouveaux défis. Les indicateurs sont mesurés et mis à disposition du public. Depuis plusieurs années, plus de 90 000 vues des pages « Etat de l'environnement » sont enregistrées annuellement, notamment grâce à l'animation grand public !

2. QUI EST BRUXELLES ENVIRONNEMENT ?

Bruxelles Environnement – *Leefmilieu Brussel* en néerlandais – est l'administration en charge de l'Environnement et de l'Énergie pour la Région de Bruxelles-Capitale.

2.1. NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS

- la qualité de l'air
- l'énergie
- la lutte contre le changement climatique
- les sols
- les nuisances sonores et vibratoires
- les ondes électromagnétiques
- l'amiante
- la planification de la gestion des déchets et l'économie circulaire
- la production, la construction et la consommation durables
- la nature et la biodiversité
- la gestion de la Forêt de Soignes, des espaces verts et des zones naturelles
- la gestion des eaux de pluie et la lutte contre les inondations
- la gestion des cours d'eau non navigables
- l'alimentation durable et l'agriculture urbaine
- l'approche intégrée pour une ville durable
- le bien-être animal

Le fait que tous ces domaines d'activité soient regroupés sous une seule et même coupole nous permet de les traiter de manière transversale et non segmentée, en rassemblant les compétences et en créant des synergies pour assurer au mieux les missions de notre administration.

2.2. NOS MISSIONS

LA SENSIBILISATION, LE CONSEIL ET LE SOUTIEN
Nous accompagnons les Bruxellois et les Bruxelloises, les entreprises et les institutions publiques pour les aider à protéger l'environnement et à progresser vers la transition environnementale et énergétique.

LES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES ET DE TERRAIN
Nous contribuons au développement de la nature à Bruxelles en assurant l'aménagement et la gestion des espaces verts, des zones naturelles, des forêts et des cours d'eau. Bruxelles Environnement intervient ainsi directement dans la conception, l'aménagement et l'entretien du paysage urbain bruxellois. Il assure également des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement des différents publics fréquentant ces espaces.

LES FONCTIONS PROPRES À L'ADMINISTRATION
En tant qu'administration de l'environnement et de l'énergie en Région bruxelloise, nous avons la charge de :

- Légiférer : nous préparons et rédigeons les projets de réglementation selon les lignes directrices établies par le Gouvernement, et sous son autorité.
- Autoriser : conformément au cadre règlementaire, nous délivrons divers types d'autorisations administratives en matière environnementale et énergétique
- Contrôler/inspecter : nous contrôlons le respect de la réglementation sur l'environnement et assurons le rôle de Police de l'Environnement à Bruxelles
- Collecter les données pour soutenir l'exercice et le développement de l'ensemble de ces missions

2.3. NOTRE ORGANISATION

Les 1 265 membres du personnel de Bruxelles Environnement gèrent 2 325 ha d'espaces verts régionaux (525 ha de parcs et 1 800 ha de forêts, réserves naturelles et espaces semi-naturels), 40 000 m² de bâtiments[2] hébergeant du personnel administratif ou opérationnel, disséminés sur plus de 90 sites, et 300 biens à l'inventaire du petit patrimoine.
Pour en savoir plus : rendez-vous sur le site de Bruxelles Environnement > A propos

[2] Dont le siège administratif sur le site de Tour & Taxis, avec 17 632 m², 748 ETP (équivalent-temps plein) agents administratifs au 16.01.2023 (699 ETP en 2020 et 718 ETP en 2021). Le personnel complet de Bruxelles Environnement était de 1 153 ETP au 16.01.2023 (1 070 en 2019, 1 090 en 2020 et 1 135 en 2021).

3. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Bruxelles Environnement s'inscrit depuis 2014 dans le système européen EMAS (*Eco Management and Audit Scheme*) afin de garantir l'exemplarité de son système de management environnemental (SME).

Ainsi, Bruxelles Environnement veille à ce que l'environnement soit pris en compte de manière cohérente et intégrée dans ses activités.

Vu l'absence d'espaces verts disponibles au siège administratif, la **biodiversité** n'est pas reprise dans l'analyse environnementale ni dans la Déclaration Environnementale, car non-applicable à notre situation.

3.1. LA DÉMARCHE PLAN-DO-CHECK-ACT

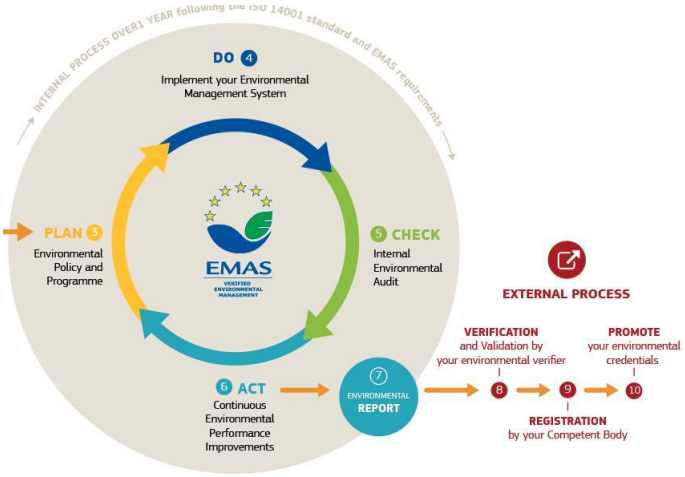

PLAN

- **Une analyse environnementale** approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés à nos activités et services. Les aspects les plus significatifs sont pris en compte pour établir nos priorités et nos objectifs.
- **Le registre réglementaire** qui inventorie l'ensemble des exigences légales et autres exigences applicables au bâtiment de son siège administratif, sur le site de Tour & Taxis.
- La définition d'un programme environnemental et un plan d'actions
- **Un système de management environnemental** qui décrit la structure organisationnelle et opérationnelle mise en œuvre pour atteindre nos objectifs environnementaux.

DO

- Des **référents thématiques** et/ou **Groupes** de travail assurent la mise en œuvre du programme environnemental et du plan d'actions de Bruxelles Environnement.

CHECK

- Réalisé par une équipe interne de 15 éco-auditeurs et auditrices, **l'audit environnemental** est une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales de Bruxelles Environnement, du système de management et des procédés de protection de l'environnement. Il intègre le suivi d'indicateurs conformes au document de référence sectoriel[3].

[3] Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique (**hyperlien**)

ACT

- La **Revue de Direction** permet de rendre compte de l'efficacité du SME auprès du Conseil de Direction de Bruxelles Environnement et de réorienter au besoin les objectifs environnementaux.

ENREGISTREMENT

- Après vérification et validation par un organisme de vérification accrédité du SME et de la Déclaration environnementale, Bruxelles Environnement est enregistré dans la liste européenne auprès du département *Omgeving* du Gouvernement flamand, conformément à l'accord de coopération du 12 mai 2017[4].

3.2. LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS

Le système de management environnemental de Bruxelles Environnement comprend deux parties : les aspects directs (gestion interne) et les aspects indirects (missions). Les aspects directs sont ceux relevant de la gestion interne alors que les aspects indirects sont des missions gérées par Bruxelles Environnement qui sont particulièrement en lien avec notre écomanagement interne.

Un registre des processus a permis d'identifier les aspects environnementaux, les parties intéressées pertinentes ainsi que les thématiques environnementales concernées. Chaque sous-activité de processus est évaluée par 6 critères (fréquence, flux de matière, obligations de conformité, maîtrise, pratiques, risques & opportunités). En fonction des réponses apportées, une cotation est calculée permettant de déterminer si l'aspect environnemental doit être considéré comme significatif. Une non-conformité règlementaire rend automatiquement l'aspect environnemental significatif.

Les activités directes ayant une incidence significative sur l'environnement sont les suivantes :

- Usages numériques de nos activités
- Gestion des évènements organisés ou accueillis
- Communication & Sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Utilisation de la flotte de véhicules
- Mobilité du personnel
- Achats & Distribution de fournitures et services[5]
- Evacuation des déchets
- Exploitation des concessions alimentaires
- Consommation d'énergie et eau
- Construction et rénovation du patrimoine

Les activités indirectes ayant une incidence significative sur l'environnement sont les suivantes :

- Pilotage de la politique climatique de la RBC
- Consolidation et déploiement du maillage vert
- Gestion écologique des infrastructures vertes
- Déploiement de la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles
- Mise en œuvre du Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes
- Renforcement du réseau écologique bruxellois et des corridors de fraîcheur
- Gestion du patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée
- Conservation des espèces et habitats protégés
- Rapport de l'état de l'environnement

Tout aspect environnemental significatif fait l'objet d'un objectif stratégique et ensuite d'un plan d'actions.

[4] Moniteur belge du 10 septembre 2018

[5] Le papier, le bois et les produits ménagers ne constituent pas des consommations significatives au siège de Tour et Taxis, et les indicateurs correspondants ne figurent donc pas dans la déclaration environnementale de BE.

3.3. CHAMP D'APPLICATION EMAS

L'ensemble des activités et missions de Bruxelles Environnement dans le siège principal, bâtiment situé sur le site de Tour & Taxis, Avenue du Port 86 C à 1000 Bruxelles.

3.4. LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Bruxelles Environnement dispose d'un outil de veille réglementaire performant qui permet de traiter toute nouvelle disposition réglementaire applicable aux installations techniques qu'il gère, en vérifiant :

- La pertinence de la disposition à l'égard des installations exploitées
- La conformité des installations concernées à la disposition
- Leur mise en conformité dans le délai imparti par la disposition

Lorsqu'une nouvelle disposition réglementaire en matière d'environnement est publiée au Journal officiel de l'Union européenne ou au Moniteur belge :

- ⇨ L'outil de veille en avertit le gestionnaire dans le mois de la publication ;
- ⇨ Un statut est défini pour la nouvelle disposition (« informatif », « à vérifier », « non applicable », « non conforme » ou « conforme ») dans le mois qui suit.
- ⇨ Un responsable est désigné, une description de l'action à mener, la fixation d'un délai de réalisation et la mention d'un indicateur ou d'une preuve de conformité est insérée dans l'outil.

Outre les contrôles obligatoires, toutes les installations techniques présentes dans le bâtiment font l'objet d'un contrôle mensuel par la société de maintenance, sanctionné par un rapport. Le rapport écrit liste les éventuelles situations non-conformes et précise le suivi à mettre en œuvre.

Toute non-conformité observée au cours d'une ronde de surveillance ou rapportée par un agent dans la vie quotidienne du bâtiment est enregistrée via l'outil Ultimo. Si elle est en lien avec un aspect environnemental, elle fait l'objet d'un enregistrement dans le plan d'action, d'une attribution en vue de sa résolution, et d'une clôture au terme de la procédure de traitement.

Toute situation d'urgence fait l'objet d'un traitement prioritaire, avec évaluation continue au cours de la résolution du problème urgent suscité par un facteur imprévu.

Le siège de Bruxelles Environnement dispose d'un permis d'environnement pour le site de Tour & Taxis. Le permis de base du 25.01.2012 porte la référence de décision 355410.

Les avenants sont les décisions :

- 557848 du 10.03.2015 (dossier 559498 – Scission)
- 560220 du 03.05.2016 (dossier 589803 – Modif 1)
- 560220 du 07.12.2016 (dossier 612587 – Modif 2)
- 604194 du 24.10.2018 (dossier 698839 – Modif 3)

Nous sommes conformes à la réglementation environnementale applicable, et en particulier aux conditions définies dans le permis d'environnement et ses avenants.

4. DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

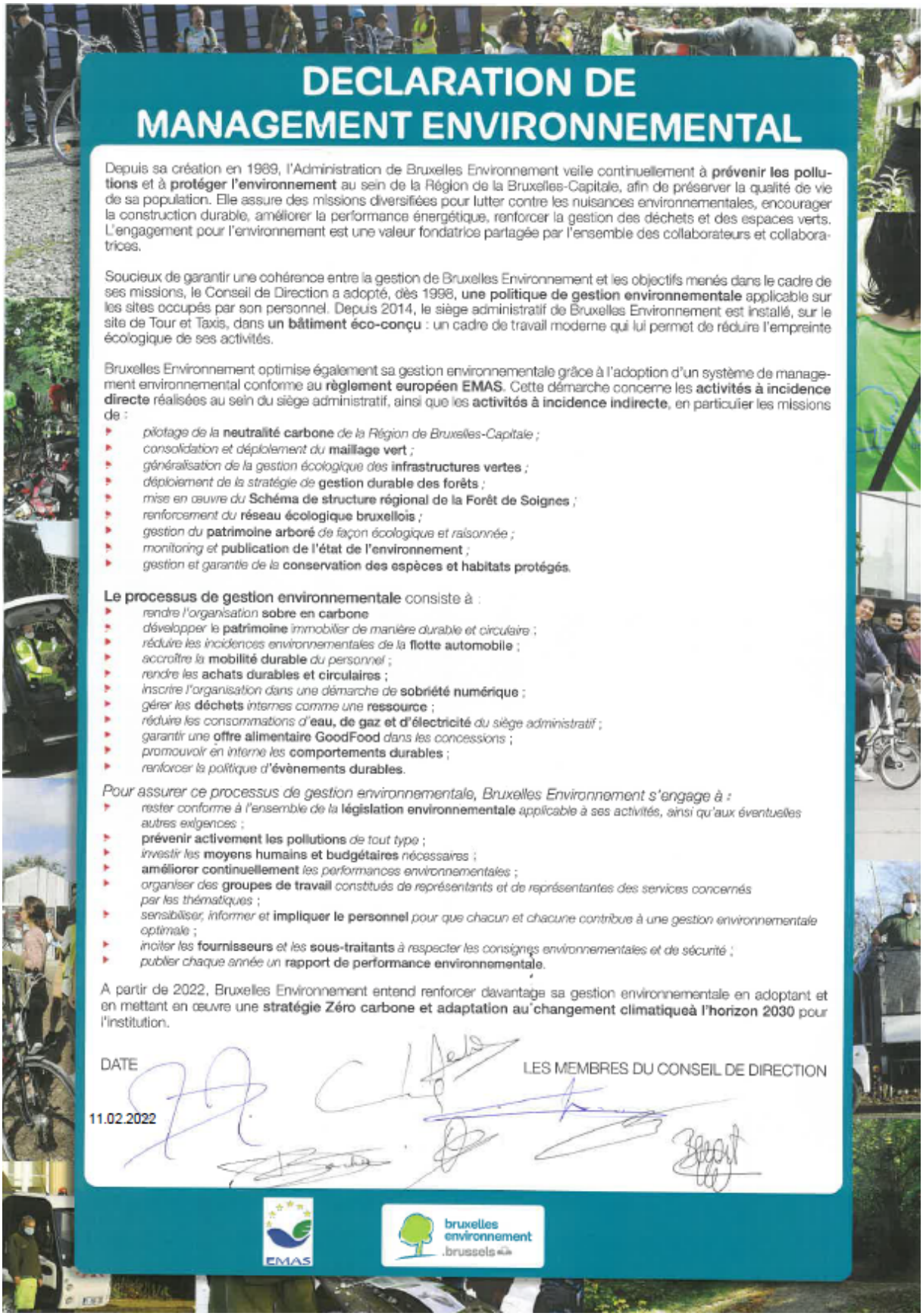

DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Depuis sa création en 1989, l'Administration de Bruxelles Environnement veille continuellement à **prévenir les pollutions** et à **protéger l'environnement** au sein de la Région de la Bruxelles-Capitale, afin de préserver la qualité de vie de sa population. Elle assure des missions diversifiées pour lutter contre les nuisances environnementales, encourager la construction durable, améliorer la performance énergétique, renforcer la gestion des déchets et des espaces verts. L'engagement pour l'environnement est une valeur fondatrice partagée par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Soucieux de garantir une cohérence entre la gestion de Bruxelles Environnement et les objectifs menés dans le cadre de ses missions, le Conseil de Direction a adopté, dès 1998, **une politique de gestion environnementale** applicable sur les sites occupés par son personnel. Depuis 2014, le siège administratif de Bruxelles Environnement est installé, sur le site de Tour et Taxis, dans **un bâtiment éco-conçu** : un cadre de travail moderne qui lui permet de réduire l'empreinte écologique de ses activités.

Bruxelles Environnement optimise également sa gestion environnementale grâce à l'adoption d'un système de management environnemental conforme au **règlement européen EMAS**. Cette démarche concerne les **activités à incidence directe** réalisées au sein du siège administratif, ainsi que les **activités à incidence indirecte**, en particulier les missions de :

- *pilotage de la* **neutralité carbone** *de la Région de Bruxelles-Capitale ;*
- *consolidation et déploiement du* **maillage vert** *;*
- *généralisation de la gestion écologique des* **infrastructures vertes** *;*
- *déploiement de la stratégie de* **gestion durable des forêts** *;*
- *mise en œuvre du* **Schéma de structure régional de la Forêt de Soignes** *;*
- *renforcement du* **réseau écologique bruxellois** *;*
- *gestion du* **patrimoine arboré** *de façon écologique et raisonnée ;*
- *monitoring et* **publication de l'état de l'environnement** *;*
- *gestion et garantie de la* **conservation des espèces et habitats protégés.**

Le processus de gestion environnementale consiste à :

- *rendre l'organisation* **sobre en carbone**
- *développer le* **patrimoine** *immobilier de manière durable et circulaire ;*
- *réduire les incidences environnementales de la* **flotte automobile** *;*
- *accroître la* **mobilité durable** *du personnel ;*
- *rendre les* **achats durables et circulaires ;**
- *inscrire l'organisation dans une démarche de* **sobriété numérique** *;*
- *gérer les* **déchets** *internes comme une* **ressource** *;*
- *réduire les consommations d'***eau, de gaz et d'électricité** *du siège administratif ;*
- *garantir une* **offre alimentaire GoodFood** *dans les concessions ;*
- *promouvoir en interne les* **comportements durables** *;*
- *renforcer la politique d'***évènements durables.**

Pour assurer ce processus de gestion environnementale, Bruxelles Environnement s'engage à :

- *rester conforme à l'ensemble de la* **législation environnementale** *applicable à ses activités, ainsi qu'aux éventuelles autres exigences ;*
- **prévenir activement les pollutions** *de tout type ;*
- *investir les* **moyens humains et budgétaires** *nécessaires ;*
- **améliorer continuellement** *les performances environnementales ;*
- *organiser des* **groupes de travail** *constitués de représentants et de représentantes des services concernés par les thématiques ;*
- *sensibiliser, informer et* **impliquer le personnel** *pour que chacun et chacune contribue à une gestion environnementale optimale ;*
- *inciter les* **fournisseurs** *et les* **sous-traitants** *à respecter les consignes environnementales et de sécurité ;*
- *publier chaque année un* **rapport de performance environnementale.**

A partir de 2022, Bruxelles Environnement entend renforcer davantage sa gestion environnementale en adoptant et en mettant en œuvre une **stratégie Zéro carbone et adaptation au changement climatique à l'horizon 2030** pour l'institution.

DATE

11.02.2022

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

EMAS

bruxelles environnement .brussels

5. NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

Réf.	Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2022 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Objectifs stratégiques en matière de gestion interne					
OO 38.2	Rendre notre organisation sobre en carbone	kg CO_2 e/ETP	Moins 5%	Ecopratiques	Activités à incidence directe dans l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
OO 37.1	Développer notre patrimoine immobilier de manière durable et circulaire	% des projets incluant des considérations environnementales	75% des projets	Architecture	
OO 38.1	Réduire les incidences environnementales de notre flotte automobile	Ecoscore moyen de la flotte	Plus 10%	Équipements mobiles Mobilité Durable	
OO 38.2	Accroître la mobilité durable de notre personnel	kg CO_2 e/ETP	-10%	Équipements mobiles Mobilité Durable	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis
OO 23.2.	Rendre nos achats durables et circulaires	% de marchés publics durables avec reconduction en nombre	75% des MP	Achats Généraux Marchés Publics	
		% de marchés publics durables avec reconduction en montant	30% des MP		
OS 31 - OS 18	Inscrire notre organisation dans une démarche de sobriété numérique	% du personnel sensibilisé à la sobriété numérique	10 %	Transformation digitale	
		# d'activités de sensibilisation à la sobriété numérique organisées	5 activités		
		# d'ETP dédiés au(x) référent(s) sobriété numérique de Bruxelles Environnement (au total)	1 ETP		
		# d'ETP dédiés à la sobriété numérique au sein de la Sous-Division ICT (au total)	0,25 ETP		

Réf.	Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2022 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Objectifs stratégiques en matière de gestion interne					
OS 26	Gérer les déchets internes comme une ressource	% de déchets valorisables (en m^3)	65% des déchets sont valorisables (en m^3)	Ecopratiques	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis
OO 38.2	Réduire les consommations énergétiques de notre siège administratif	kWh/m^2	moins 3% pour T&T	Facility Management T&T	
OO 38.2	Réduire les consommations d'eau de notre siège administratif	m^3/ETP	moins 3% pour T&T	Facility Management T&T	
OO 24.5.	Garantir l'offre alimentaire Good Food de nos concessions	% des concessions respectant les critères Good Food [6]	100%	RestoBEL Événements territoriaux	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis et dans 8 parcs régionaux
OO 23.1.	Promouvoir en interne les comportements durables	Nombre de communications/an	Eco-communication pour chaque thématique mobilité, énergie, déchets, alimentation et résultats EMAS	Ecogestion Communication interne	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis
		Min 1 communication sur éco-performances EMAS/an			
OO 23.3	Renforcer notre politique d'événements durables	% d'éco-événements	100% d'éco-événements organisés par BE ou ses concessions	Service BEL Événements territoriaux	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis et dans les parcs régionaux
			60% d'éco-événements organisés dans les lieux gérés par BE		

[6] Les 5 critères Good Food prérequis (hyperlien)

Objectifs stratégiques-Missions					
Réf.	Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2022 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
OO 14.3.	Piloter la neutralité carbone de la Région de Bruxelles-Capitale	• K tonnes CO2 • Adoption d'un nouveau Plan Air Climat Énergie pour la Région de Bruxelles-Capitale en 2023	• Diminution de 40% des GES en 2030, 67% en 2040 et 90 % en 2050 • Plan Air Climat Energie adopté en 2023	Planification	Missions à incidences indirectes
OO 15.1.	Consolider et déployer le maillage vert	Disposer d'un document de stratégie de maillage vert approuvé par le gouvernement	Stratégie maillage vert approuvée par le gouvernement – Non atteint	Connaissances territoriales	
OO 19.4.	Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes	* Surface en fauche tardive (m²) (% par rapport à situation en 2020 (année de référence : 155 600 m²) * Surface en éco-pâturage (m²) (% par rapport à situation en 2020 (année de référence : 45 000 m²)	10'% de l'année de référence (2020) - Non atteint (marché de 4 ans) 10'% de l'année de référence (2020) Non atteint (marché de 4 ans)	Sous-division gestion EV Développement Nature	
OO 36.1.	Déployer la stratégie de gestion durable des forêts	• Suivi phytosanitaire du hêtre et des chênes • Suivi de la population de chevreuil (IKA) • Volume de bois mort en forêt • Tenue des chiens en laisse	• Disposer du rapport annuel de suivi phytosanitaire • Maintenir la population au niveau de 2008 : 1 chevreuil/km² • 25 m³ de bois mort/ha • 100 % des chiens tenus en laisse	Forêt	
OO 36.2.	Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes	Rapport annuel de suivi du Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes	Disposer du rapport annuel de suivi	Forêt	

Objectifs stratégiques-Missions					
Réf.	Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2022 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
OO 19.3.	Renforcer le réseau écologique bruxellois	• Nombre de projets citoyens et montant (subsides) • Nombre d'avis établis pour des PE délivrés par Bruxelles Environnement	* Montant projets citoyens: 100% de l'année de référence (2021) - nombre : 10 projets/an * Nombre d'avis traités: 100% de réponses aux demandes d'avis sollicitées par la division Autorisations de Bruxelles Environnement	Stratégie et Projets	Missions à incidences indirectes
OO 17.3.	Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée	• % de la couverture de l'inventaire phytosanitaire • Nombre d'arbres évalués/an • Nombre de plantations	* 88 % de la surface de la RBC inventoriée en 2021 * 9 500 /an * Nombre de plantations : 396 760 (commande 2020 - niveau à maintenir)	Sous-division gestion EV Entretien Zone Ouest	
OO 19.2.	Gérer et assurer la conservation des espèces et habitats protégés	* Nombre d'études (Conservation des espèces) * Superficie couverte par un plan de gestion validé (m²) (référence : m² couverts en 2021)	* Nombre d'études réalisées 2 à 3/an * 150% par rapport à l'année de référence (2021)	Développement Nature Biodiversité et connaissance territoriale	Missions à incidences indirectes
OO 28.3.	Rendre compte de l'état de l'environnement	Clôture du résumé de l'état de l'environnement	Résumé de l'état de l'environnement clôturé	Reporting et Incidences Environnementales	

5.1. LES OBJECTIFS & LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

5.1.1. L'ECO-GESTION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

5.1.1.1. *Rendre Bruxelles Environnement sobre en carbone*

Le contexte

Depuis sa création, Bruxelles Environnement a adopté pour son fonctionnement les mêmes principes de gestion environnementale que ceux qu'elle encourage auprès des particuliers et des entreprises de la Région. Mais, face aux enjeux climatiques, Bruxelles Environnement veut aller plus loin en visant la neutralité carbone à l'horizon 2050. Depuis 2013, le Bilan Carbone® de Bruxelles Environnement se rapporte aux 3 périmètres ou « *scope* » :

1. Émissions directes de gaz effets de serre
2. Émissions indirectes liées à l'énergie
3. Autres émissions indirectes

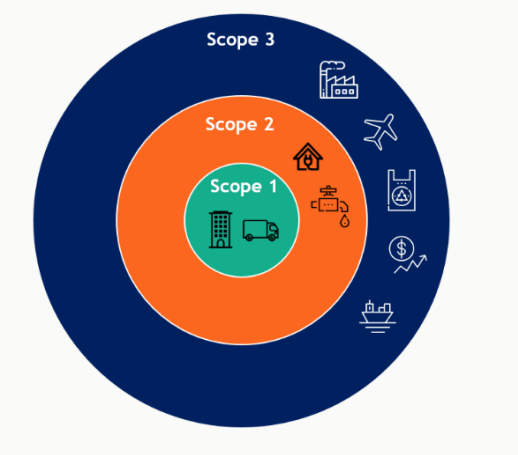

Après la réalisation de ces Bilans Carbone®[7] et d'audits énergétiques de l'ensemble de ses activités[8], Bruxelles Environnement a préparé en 2022 une Stratégie Bas Carbone à l'horizon 2050.

Les objectifs environnementaux

- A l'horizon 2022, réduire de 5% les émissions carbone par ETP de Bruxelles Environnement (année de référence 2019)

Les chiffres clés[9]

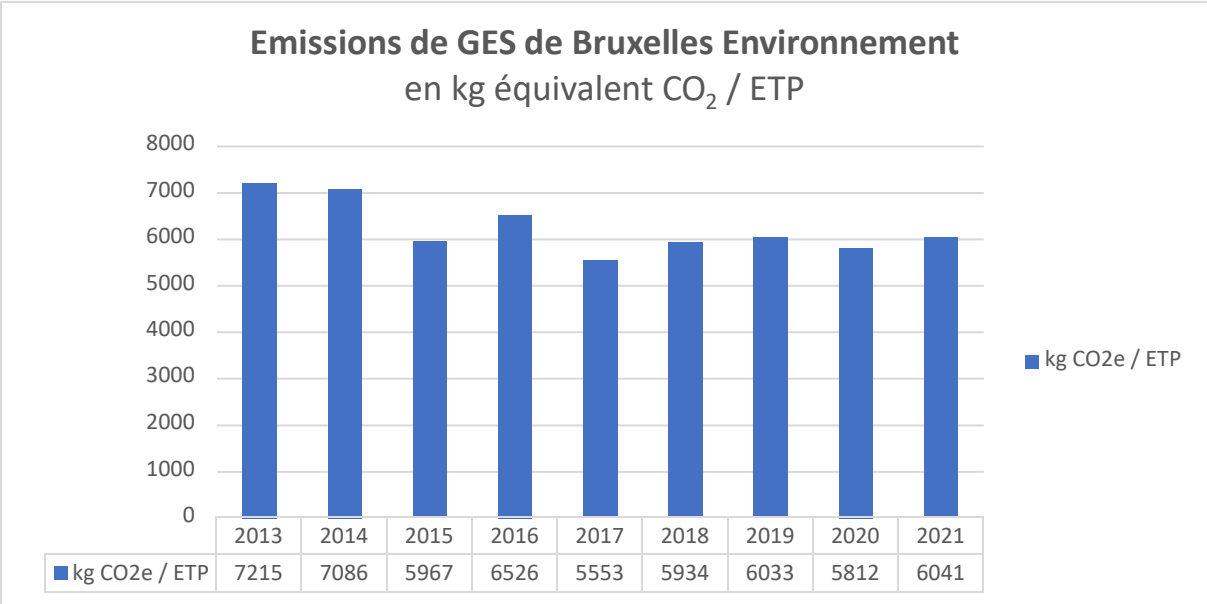

[7] Le Bilan Carbone ® est un outil développé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), et dont la gestion est assurée depuis 2011 par l'ABC (Association pour la transition Bas Carbone).
[8] Le périmètre de la réalisation du Bilan Carbone® couvre l'ensemble des activités de Bruxelles Environnement.
[9] Les données de 2022 seront publiées dans la déclaration de 2024.
Les ETP sont mentionnés dans la note de bas de page n° 2, en page 9.

Les valeurs absolues en tonnes eCO_2 pour Bruxelles Environnement sont les suivantes :

Jaar	Tonnes eCO_2
2019	6 455
2020	6 335
2021	6 857

Points positifs

- **Mobilité :** les émissions de GES liées à la mobilité passent de 13 % à 3 % grâce à la baisse des déplacements professionnels.
- Energie : l**es émissions de GES liées à l'énergie passent de 8 à 7 % grâce** aux **réductions de consommation réalisée en raison des 2 années de pandémie.**

Points négatifs

- **Achats :** les émissions de GES liées aux achats passent de 29 à 39 % en raison de la difficulté d'intervention sur ce poste pour lesquels peu de données sont disponibles sur les GES des achats.
- Immobilisations **: les émissions de GES liées aux Immobilisations passent de** 43 à 46 % **en raison de la progression du parc immobilier**, **automobile et investissement en matériel de bureau et matériel informatique**.

Les réalisations de l'année 2022

- Établir une stratégie Bas carbone et adaptation au changement climatique (1er semestre 2022)
- Coordonner les groupes de travail en identifiant les objectifs opérationnels, plans d'actions et indicateurs (2e semestre 2022)
- Présenter le plan d'actions (166) au conseil de direction (septembre 2022)

Les prochains défis

- Créer des fiches portefeuille, programme et projet pour les 166 actions
- Mieux définir les budgets et prioriser les actions pour les 5 prochaines années
- Intégrer la Stratégie Bas Carbone et l'adaptation au changement climatique au système EMAS

5.1.1.2. *Développer le patrimoine immobilier de manière durable et circulaire*

Le contexte

Vaste, en pleine croissance et souvent vétuste, le patrimoine immobilier de Bruxelles Environnement se compose d'environ 190 biens immobiliers construits, représentant une surface totale de près de 40 000 m². Ces biens ont un lien direct ou indirect avec l'exercice des compétences de l'Administration, principalement avec la gestion des espaces verts et des forêts. Beaucoup sont situés dans des sites classés et des zones Natura 2000 et sont donc concernés par des législations spécifiques.

Bruxelles Environnement prépare la transition climatique en mettant en œuvre des projets de rénovation ou de nouvelles constructions avec 4 objectifs :

1. Rénover durablement de grands sites techniques
2. Collaborer activement aux différents programmes et thématiques transversales développés au sein de l'organisation
3. Stimuler les activités dans les espaces verts via les structures d'accueil
4. Valoriser et restaurer le patrimoine

Les priorités de rénovation, leur planification et leur budgétisation, sont fixés dans un plan pluriannuel.

Les objectifs environnementaux

⇨ A l'horizon 2023, 75% des projets en architecture incluent des considérations environnementales.

Chaque projet est unique et fait l'objet d'une analyse des mesures environnementales ou de circularité les plus appropriées, sur base des lignes directrices du Guide Bâtiment Durable ou des bâtiments exemplaires BATEX.

Les indicateurs clés

- Taux de réalisation du plan quinquennal : nombre de chantiers en cours d'exécution/nombre de chantiers prévus dans le plan quinquennal d'investissement Patrimoine : 28/30 = 0,933
- % des projets incluant des considérations environnementales: données toujours non disponibles en 2022

Les réalisations de l'année 2022

- **2022 :** Construction d'un nouveau bâtiment passif pour le parc de Liedekerke, d'une superficie de 89,5 m²

Les prochains défis

Poursuivre le plan pluriannuel, avec un focus sur 5 projets :

- Une mission complète d'architecture pour un pavillon / une passerelle à la Gare de l'Ouest - projet CRU3 (Citydev)
- La transformation de la ferme du Chaudron au parc de la Pede (projet Boerenbruxelpaysan - FEDER)
- La rénovation du pavillon Vanaudenhove au parc Élisabeth
- La rénovation du site de la Brigade II en bordure de forêt de Soignes (finalisation 2027)
- La rénovation du bâtiment industriel Ackermans au Quai des matériaux

5.1.1.3. *Réduire les incidences environnementales de la flotte automobile*

Le contexte

Bruxelles Environnement dispose d'une flotte de 139 véhicules, régulièrement renouvelés pour en assurer la qualité et la sécurité. La Région de Bruxelles-Capitale étant une Zone de Basses Émissions - *Low Emission Zone* (LEZ), ce renouvellement passe aussi par la volonté d'améliorer significativement l'écoscore de la flotte.

Les objectifs environnementaux

- ⇨ Augmenter de 10% l'écoscore moyen de la flotte de véhicules (année de référence 2019 - cible 2022). L'objectif de 2022 n'a pas été atteint, mais progression de 8,7 % de l'ecoscore. L'objectif n'a pas été atteint à cause du retard de livraison de nouveaux véhicules endéans 2022.
- ⇨ Remplacer, quand c'est possible, les véhicules interdits par la LEZ à partir de 2022 par des véhicules électriques

Les chiffres clés

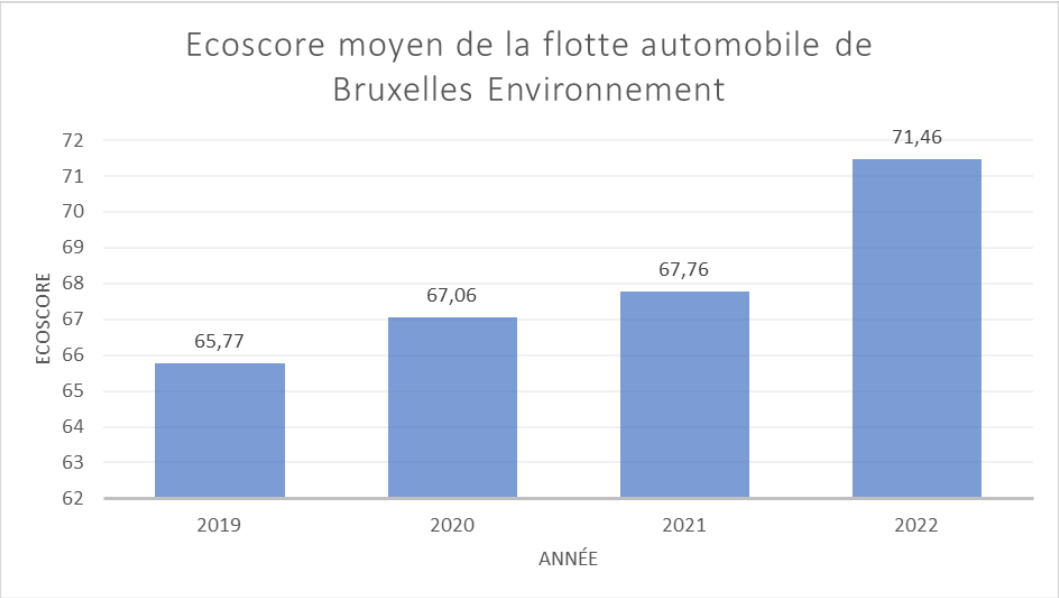

Les réalisations de l'année 2022

- Logiciel de télématique sur l'ensemble des véhicules permettant d'objectiver l'utilisation réelle de la flotte, installé et opérationnel
- Acquisition de deux nouveaux véhicules : une camionnette Diesel équipée d'une grue de chargement et une camionnette 100% électrique avec hayon élévateur
- Déclassement de 12 véhicules anciens

Les prochains défis

- Renouveler les prochains véhicules en interdiction liée à la LEZ (années 2025, 2028, 2030, 2033, 2036 et 2038)
- **REMPLACER LES VÉHICULES PAR DES CHEVAUX ET DES VÉLOS DANS LES PARCS**

5.1.1.4. *Accroître le recours à une mobilité durable*

Le contexte

En misant sur un report modal, par l'application du principe STOP, Bruxelles Environnement entend réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres substances polluantes liés aux déplacements que ces activités génèrent. Depuis plusieurs années, Bruxelles Environnement s'est ainsi engagé dans la promotion du vélo (allocation vélo, vaste parking vélo, évènements de sensibilisation, vélos à disposition, services de réparation etc.) Chaque membre du personnel dispose également d'un abonnement de transport public gratuit, en fonction du lieu de son domicile.

Les objectifs environnementaux

⇨ A l'horizon 2022, diminuer de 10% les émissions carbone liés aux déplacements de notre personnel (année de référence 2019)

Les chiffres clés

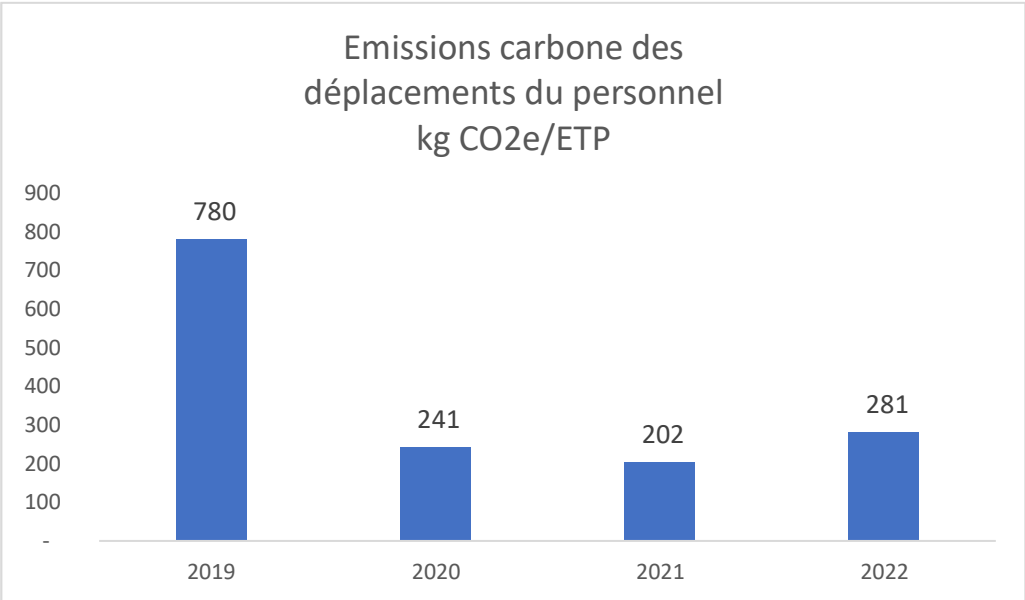

Les réalisations de l'année 2022

- Organisation d'une semaine de la Mobilité
- Amélioration de l'entretien des vélos privés et professionnels
- Acquisition de nouveaux vélos : 44 ISY-bike et 30 Ahooga, plus adaptés aux besoins professionnels des gardiens de parcs en particulier

Les prochains défis

- Organiser des campagnes de sensibilisation à la mobilité active (récurrent, plusieurs par an)
- Organiser la réparation et l'entretien des vélos privés (une fois par an) et de société (plusieurs par an) (récurrent)
- Prendre des mesures de sécurité et d'accessibilité du site du siège de Bruxelles Environnement
- Étendre les infrastructures vélo sur les sites extérieurs (2023-2024)

5.1.1.5. *Rendre les achats internes durable et circulaires*

Le contexte

20 000 marchés publics sont lancés chaque année en Belgique, pour un montant total de 40 à 50 milliards d'euros, ce qui représente plus de 15 % du PIB. Conscient de son rôle d'exemplarité, Bruxelles Environnement intègre des critères écologiques, circulaires, sociaux et éthiques dans ses marchés. Appliqués à chaque étape de la passation du marché public, ces critères visent à mieux prendre en compte l'environnement et les conditions de travail dans l'attribution d'un marché. D'autres marchés sont considérés comme durables par la nature même de l'achat, notamment les vélos.

Les objectifs environnementaux

- ⇨ A l'horizon 2022, atteindre 30% du nombre de marchés publics pertinents[10] avec reconduction intégrant des critères de durabilité
- ⇨ A l'horizon 2022, atteindre 75% du montant des marchés publics pertinents avec reconduction alloués à des marchés publics durables

Les indicateurs[11]

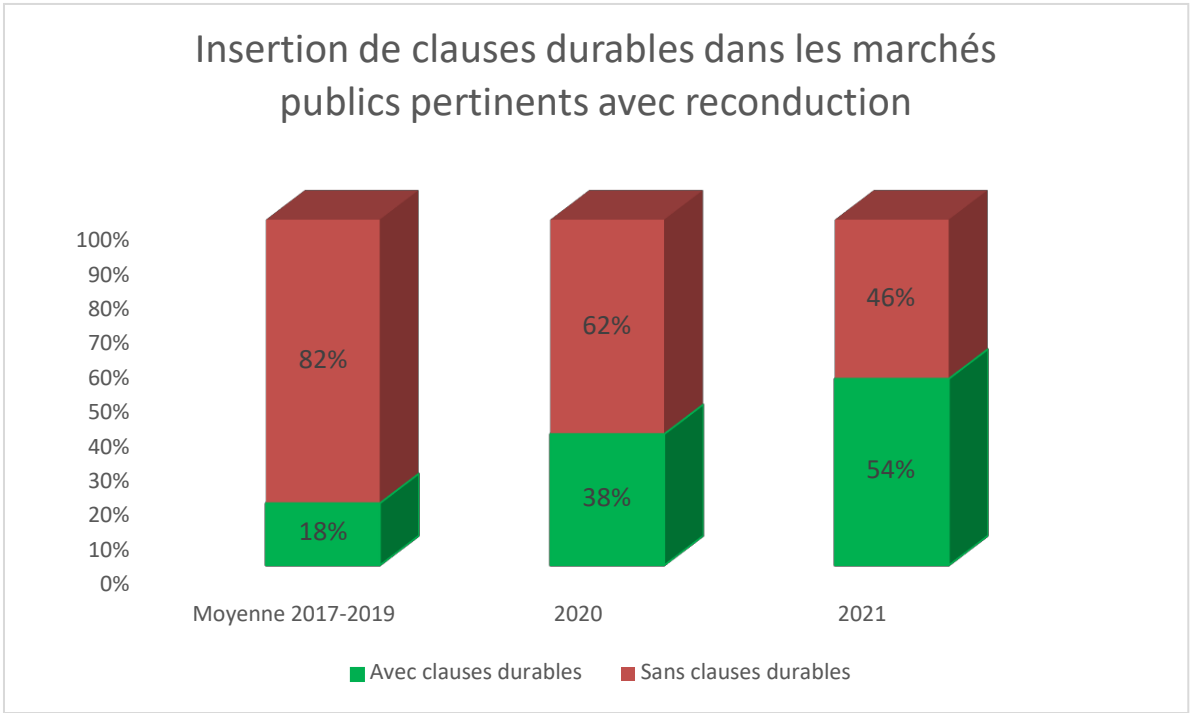

Les réalisations de l'année 2022

Achats durables via marchés publics:

- Produits d'entretien
- Traiteurs durables
- LEZ - Fourgons benne basculante/grue & Pickups 4x4
- Machines horticoles : thermiques et électriques
- Equipements de protection individuelle (EPI)
- Distributeurs à café et fontaines durables
- Leasing de véhicules électriques et thermiques via centrale d'achat

[10] Marchés publics propices à l'insertion de clauses durables
[11] En attente des données 2022 : les résultats seront publiés en 2024.

- Fournitures de bureau en centrale d'achat
- Véhicules électriques utilitaires
- Nettoyage de vêtements de travail et EPI
- Articles promotionnels
- Fourgons électriques
- VTT électriques
- Café, eau pour terrain, collations (alimentation)
- Distribution de colis à vélos

Les prochains défis

- Inciter les gestionnaires techniques à suivre des formations en achats durables
- Mieux faire connaître la procédure interne Marchés publics durables
- Développer des audits fournisseurs des marchés publics durables
- Sensibiliser le personnel à la stratégie Achats publics durables
- Améliorer les critères techniques des marchés publics et développer les achats publics durables
- Mettre en œuvre une nouvelle centrale de marché de leasing de véhicules électriques et d'achat de vélos pour les administrations bruxelloises

5.1.1.6. *Inscrire Bruxelles Environnement dans une démarche de Sobriété Numérique*

Le contexte

Au niveau mondial, le secteur numérique représente déjà 3,8% des émissions de gaz à effet de serre (avec un taux de croissance annuel de 6%) et 4,2% de la consommation d'énergie primaire. Pour faire face à cette croissance exponentielle de l'incidence environnementale de la digitalisation, Bruxelles Environnement s'inscrit dans une recherche de sobriété numérique. Cette recherche d'exemplarité a été formalisée, fin 2020, par la désignation de responsables Sobriété Numérique au sein du Service Transformation Digitale (pour un total actuel de 0,8 ETP) et s'appuie, dans un premier temps, sur la sensibilisation de son personnel aux incidences variées tout au long du cycle de vie de l'infrastructure numérique et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre.

En 2 ans, le sujet a pris une place à part entière dans la stratégie bas carbone interne et au sein des activités de la Sous-Division ICT. Bien que les outils de mesure manquent encore et que les effets environnementaux soient difficilement quantifiables, une volonté d'amélioration continue est bien présente et pousse à des décisions qui relèvent du bon sens et qui, par conséquent, réduisent ou modèrent l'incidence de nos services numériques.

Les objectifs environnementaux

A l'horizon 2022

- Sensibiliser 10 % du personnel à la sobriété numérique
- Organiser 5 activités de sensibilisation à la sobriété numérique ouverte à tous
- Dédier 1 ETP comme référent(s) sobriété numérique de Bruxelles Environnement
- Dédier 0,25 ETP à la sobriété numérique au sein de la Sous-Division ICT

Les chiffres clés

- 165 personnes ont été sensibilisées aux enjeux du numérique et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre depuis fin 2020, soit approximativement 13% du personnel de BE.

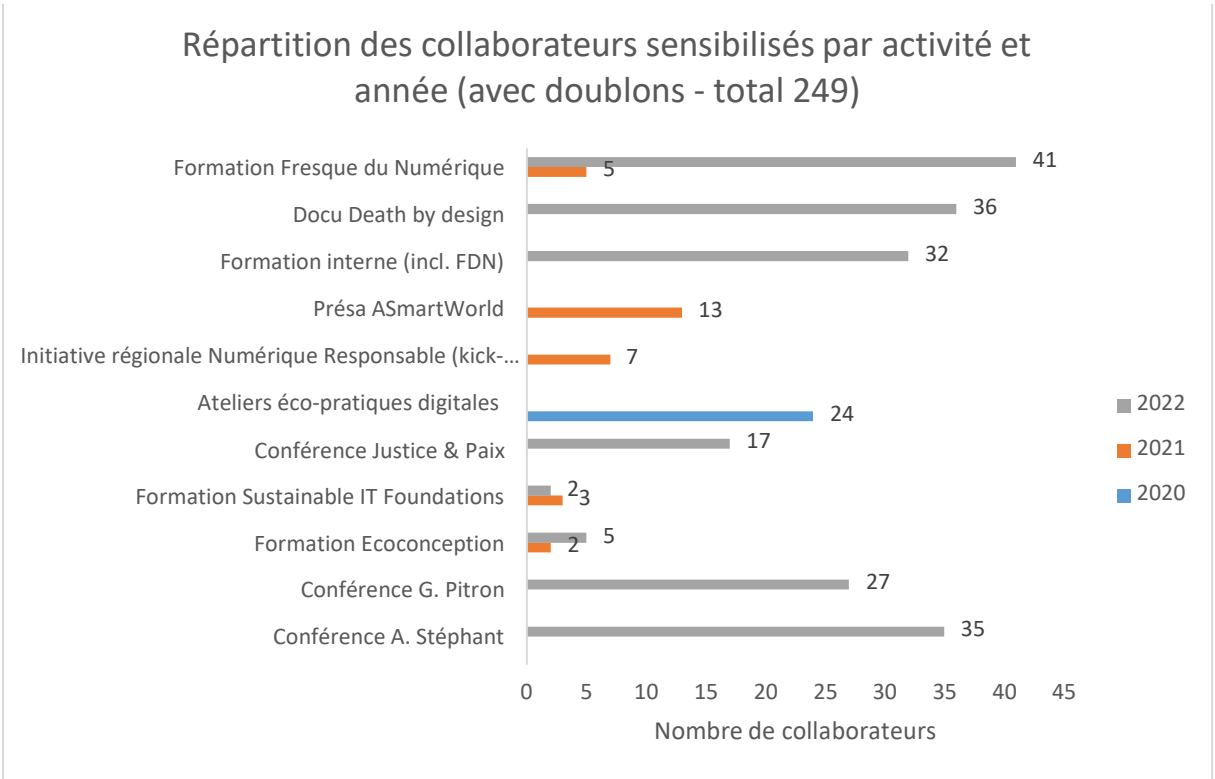

- Nombre d'activités de sensibilisation à la sobriété numérique ouverte à tous

Activité ouverte à tous
Ateliers éco-pratiques digitales (2020)
Présentation *A Smart World* (2021)
Documentaire Death by design (2022)
Conférence Justice & Paix (2022)
Conférence Aurore Stéphant (2022)
Formation interne (2022)
Conférence Guillaume Pitron (2022)

- Nombre d'ETP dédié au(x) responsable(s) de sobriété numérique

Statut	ETP
Statut fin 2022	1
Statut fin 2021	0,53
Statut 2020	0,03

- Nombre d'ETP alloués au sujet de la sobriété numérique au sein de la sous-division TIC[12]

Statut	ETP
Statut fin 2022	0,2
Statut fin 2021	0,01
Statut 2020	0,01

Les réalisations de l'année 2022

- Thématique à part entière dans la Stratégie Bas Carbone de BE
- Peaufinement du plan d'action sobriété numérique (100 lignes) : 1/2 activités récurrentes ou actions en cours, 1/10 actions clôturées, 4/10 actions à démarrer
- Organisation de 5 activités de sensibilisation ouvertes à tout le personnel administratif
- Participation active aux 4 Groupes de Travail régionaux Numérique Responsable (2 collègues par GT) & lead de 2 GT
- Révision de 2 Appels à Projets régionaux (BeCircular et Numérique & Transition économique) pour inclure davantage les principes de sobriété numérique
- Intégration des principes d'écoconception via de l'accompagnement externe dans 2 projets digitaux (Be.website et MyPermitEnvironnement)
- Création d'un centre de documentation de référence interne sur le sujet
- Contribution à la création de l'Appel à Partenariats pour la cession du matériel informatique des administrations publiques régionales
- Participation de 2 collègues à la formation externe « état de l'art & bonnes pratiques » sur le Numérique responsable et obtention d'un certificat de connaissances
- Participation de 5 collègues à la formation externe « écoconception de services numériques »
- Participation de 32 collègues à la formation interne de 5h (comprenant une Fresque du Numérique)
- Obtention de 2 licences « animateur pro agréé » de la Fresque du Numérique

[12] TIC : Technologies de l'information et de communication

Les prochains défis

- Sensibiliser aux enjeux et aux bonnes pratiques à mettre en place à l'externe, au sein de la Région
- Aller au-delà de la sensibilisation et former davantage les collaborateurs - dont l'ICT - au sujet pour une mise en application directes des projets numériques
- Créer des guides pratiques d'accompagnement pour l'écoconception de services numériques dans le cadre de projets digitaux
- Intégrer le critère environnemental dans la gestion de projets digitaux
- Définir et imposer des exigences sur les volumes de données collectés, stockés, échangés.
- Continuer à allonger la durée de vie des équipements en les remplaçant de moins en moins souvent : tous les 6 ans pour les laptops à partir de 2023

5.1.1.7. *Gérer les déchets internes comme une ressource*

Le contexte

La politique de gestion des déchets de Bruxelles Environnement vise à réduire le volume de déchets générés en opérant une transition vers une économie circulaire, locale et décarbonée. Elle passe par des actions en matière de :

- Prévention en limitant les produits suremballés et à usage unique
- Substitution en recourant aux principes de l'économie de la fonctionnalité
- Réparation au sein de nos ateliers
- Réutilisation au sein de nos services ou en externe auprès d'associations locales ou de Finshop
- Collecte sélective et recyclage de 15 fractions de déchets

Cette politique permet de surcroît la création d'emplois locaux et une réduction des coûts pour la collectivité, en s'appuyant notamment sur la responsabilisation élargie des producteurs.

Les objectifs environnementaux

A l'horizon 2022, valoriser 65 % du volume des déchets par le réemploi, le recyclage ou la biométhanisation

Les chiffres clés

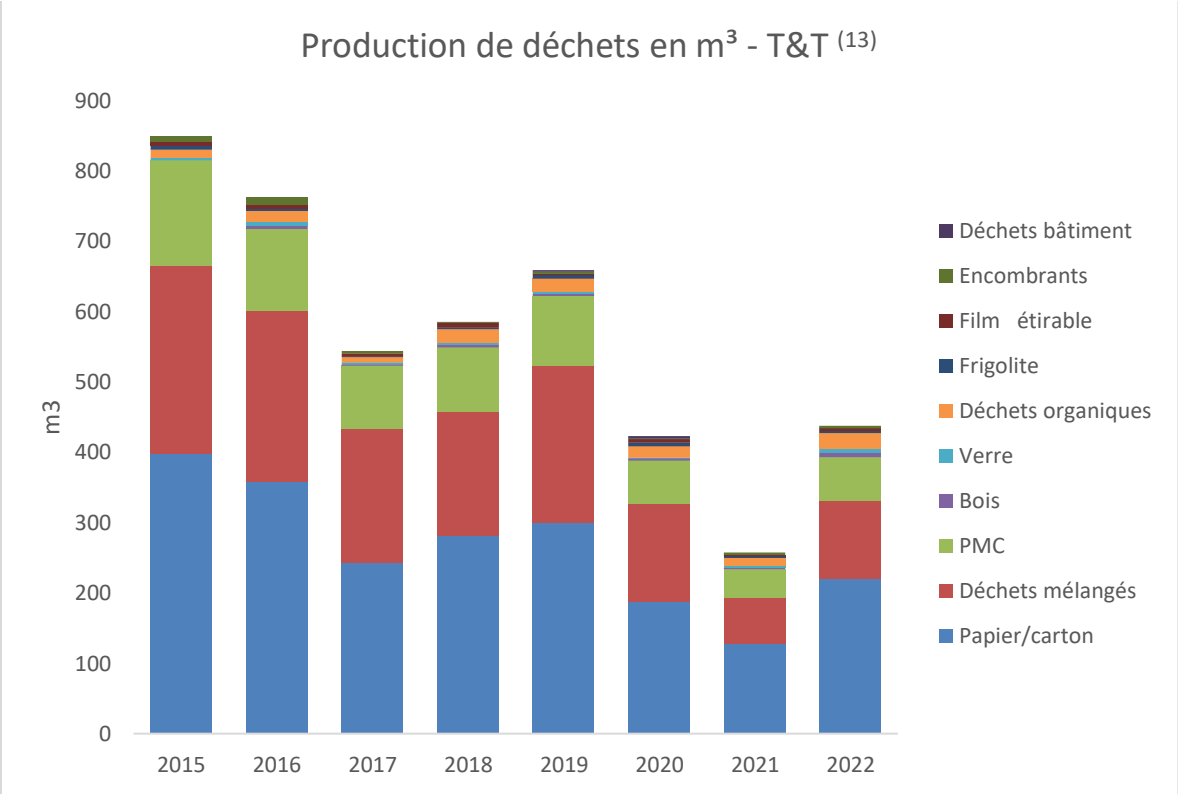

[13]

[13] Les données relatives à a production de déchets dangereux sont non significatives (< 0,1 m³/an) et ne figurent pas dans le tableau de production de déchets.

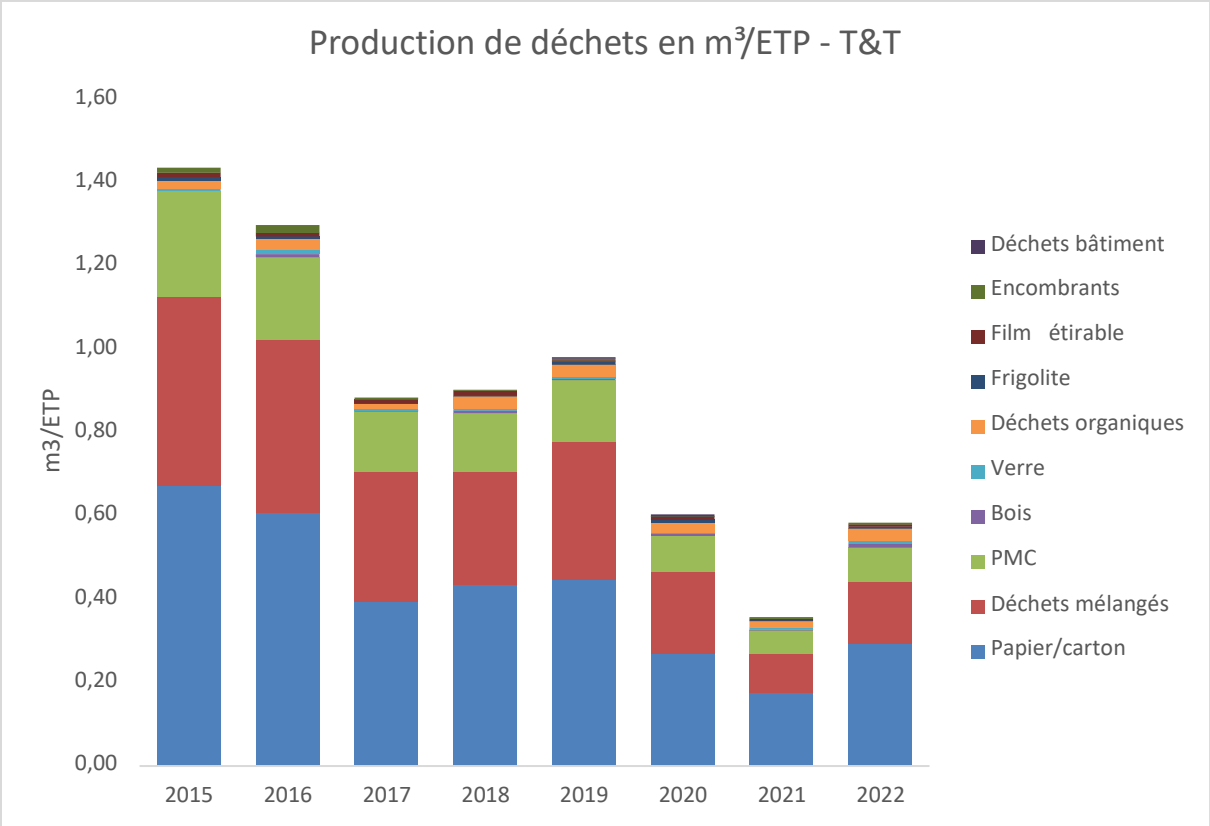

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total m3	847,9	762,1	543,2	585,0	658,6	422,3	257,0	447,0
Total m3/ETP.an	1,44	1,30	0,88	0,90	0,98	0,60	0,37	0,60
Taux de recyclage	69%	68%	65%	70%	66%	67%	74%	75%

Les réalisations de l'année 2022

- Finalisation du contrat avec Usitoo
- Organisation de la semaine européenne de réduction des déchets
- Installation du tri PMC en test dans les parcs (Brigade 2, Bon pasteur...)
- Organisation du tri aux caves de l'entrepôt royal accessibles à BE
- Communication auprès du personnel administratif sur le tri des déchets
- Installation d'une collecte de tri à la Brigade 2
- Quai des Matériaux : revalorisation de matériaux non utilisés pour les parcs et jardins (bois, grilles, clinkers)
- Clôture du tri pour la collecte par Terracycle (instruments d'écriture)
- Reprise de nos bouchons de liège
- Prolongation de la durée de vie des débroussailleuses

Les prochains défis

- Organiser la réutilisation de matériel de bureau et magasin de récup des Achats généraux
- Mettre en place une procédure pour la valorisation d'objets déclassés
- Lancer un projet pilote de reprise des emballages par les fournisseurs
- Améliorer la gestion des dépôts clandestins dans les parcs régionaux et dans la Forêt
- Poursuivre l'organisation du tri des PMC dans les parcs
- Améliorer la procédure sur la gestion des déchets pour les sites externes
- Améliorer la réparabilité de certains objets comme la pince à déchets (Achats)
- Améliorer la gestion des téléphones mobiles en fin de vie
- Allonger la durée de vie du matériel et des investissements

5.1.1.8. *Réduire les consommations énergétiques du siège administratif*

Le contexte

Le bâtiment du siège administratif de Bruxelles Environnement a été conçu pour être très efficace d'un point de vue énergétique. Cet outil performant mais complexe doit cependant être suivi, entretenu et régulé avec soin pour optimiser les résultats. Bruxelles Environnement entend également progresser dans la précision du suivi des consommations, tant en termes d'électricité que de gaz. Le contrat arrivant à échéance, la maintenance des installations techniques a été confiée à un nouveau prestataire en octobre 2021.

En 2022, le nouveau prestataire de maintenance des installations a contribué à relever les défis d'une amélioration continue de la conduite des installations.

Les objectifs environnementaux

⇨ A l'horizon 2022, diminuer de 3% les consommations en électricité et gaz du siège administratif (année de référence 2019) : l'objectif est atteint au niveau de la consommation électrique, mais cela au détriment de la consommation de gaz. En effet, des dysfonctionnements au niveau de la pompe à chaleur ont occasionné un usage anormal de la chaudière au cours de l'hiver 2021-2022, ainsi que 2022-2023. De plus, même lorsque la pompe à chaleur était en ordre de marche, un problème de régulation provoquait un dysfonctionnement lorsque la puissance de chauffe appelée était supérieure à 240 kW (puissance nominale de la pompe à chaleur) : dans ces cas, la chaudière à gaz prenait le relai de la pompe à chaleur en mettant celle-ci à l'arrêt, au lieu de compléter simplement la puissance disponible, comme cela devrait être le cas en théorie. L'origine de ce dysfonctionnement est actuellement toujours à l'étude, et il est temporairement « résolu » en empêchant la chaudière à gaz de fournir de l'énergie pour le chauffage du bâtiment.

Les chiffres clés

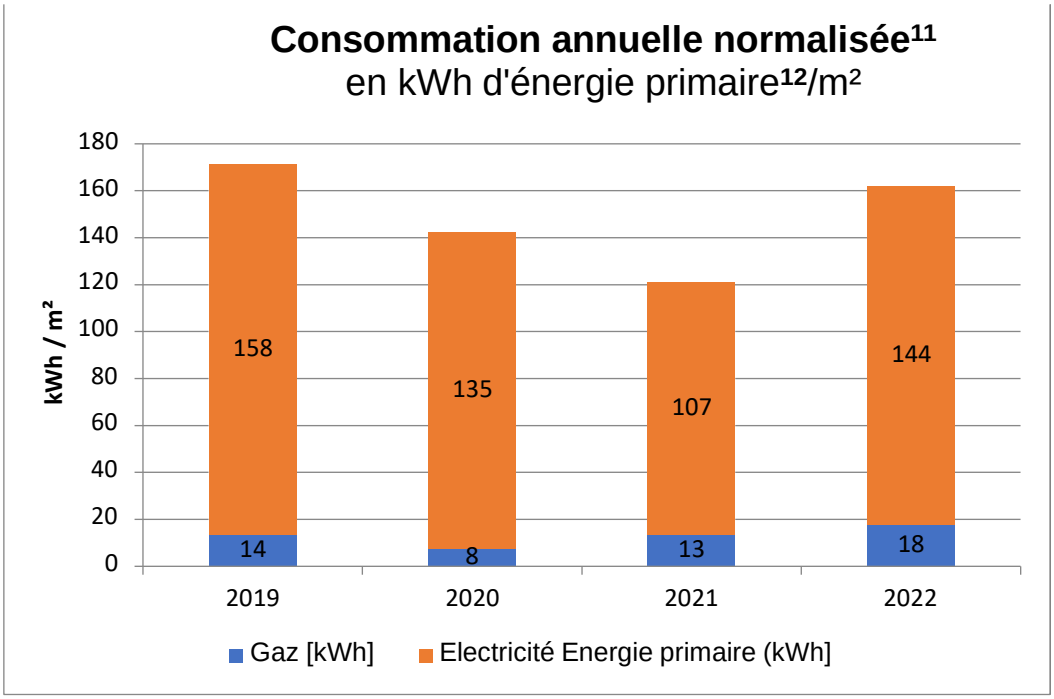

⇨ L'augmentation de consommation électrique en 2022 est liée au retour en présentiel et aux nombreux événements qui ont eu lieu au BEL.

[14] [15]

[14] Normalisation de la consommation d'énergie primaire pour tenir compte des variations météorologiques : **hyperlien ici**

[15] Le facteur de conversion de la donnée fournie par le fournisseur d'électricité - appliqué pour tenir compte de l'énergie primaire réelle nécessaire pour un kWh d'électricité consommé en Région de Bruxelles-Capitale - est 2,5 (source : **hyperlien ici**).

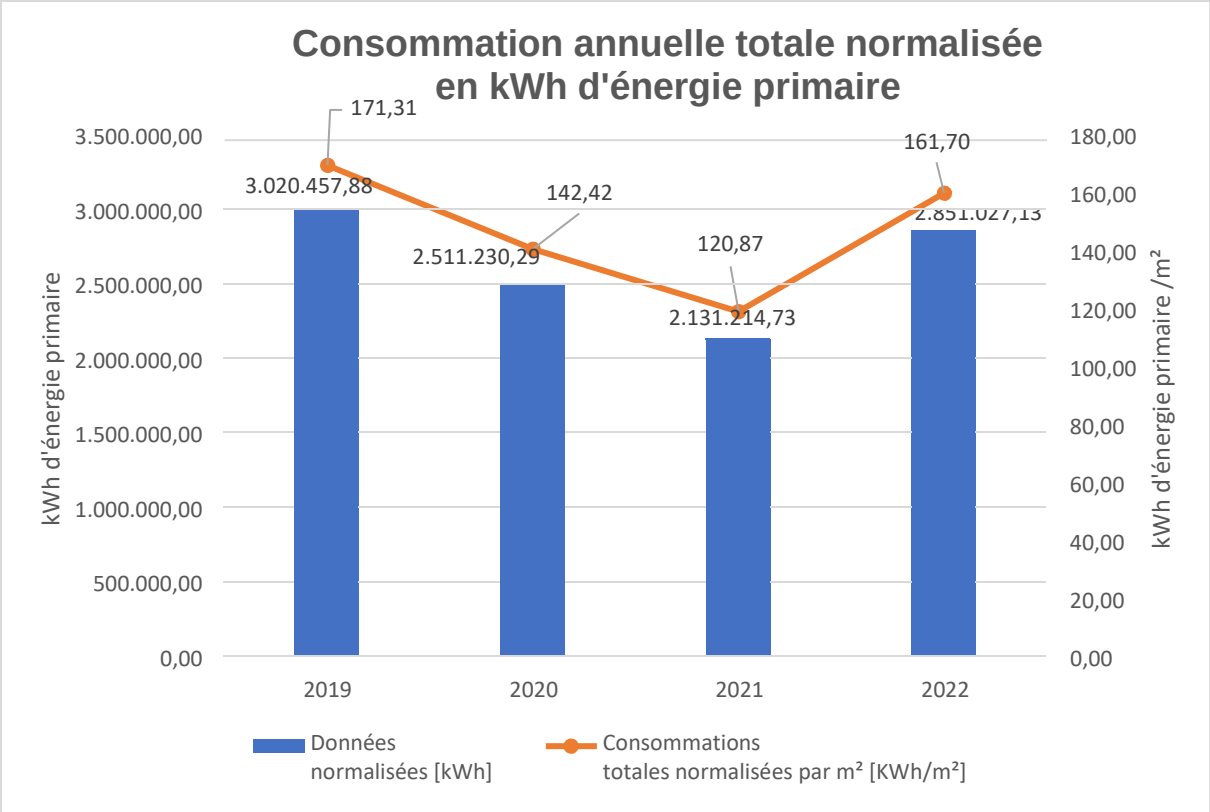

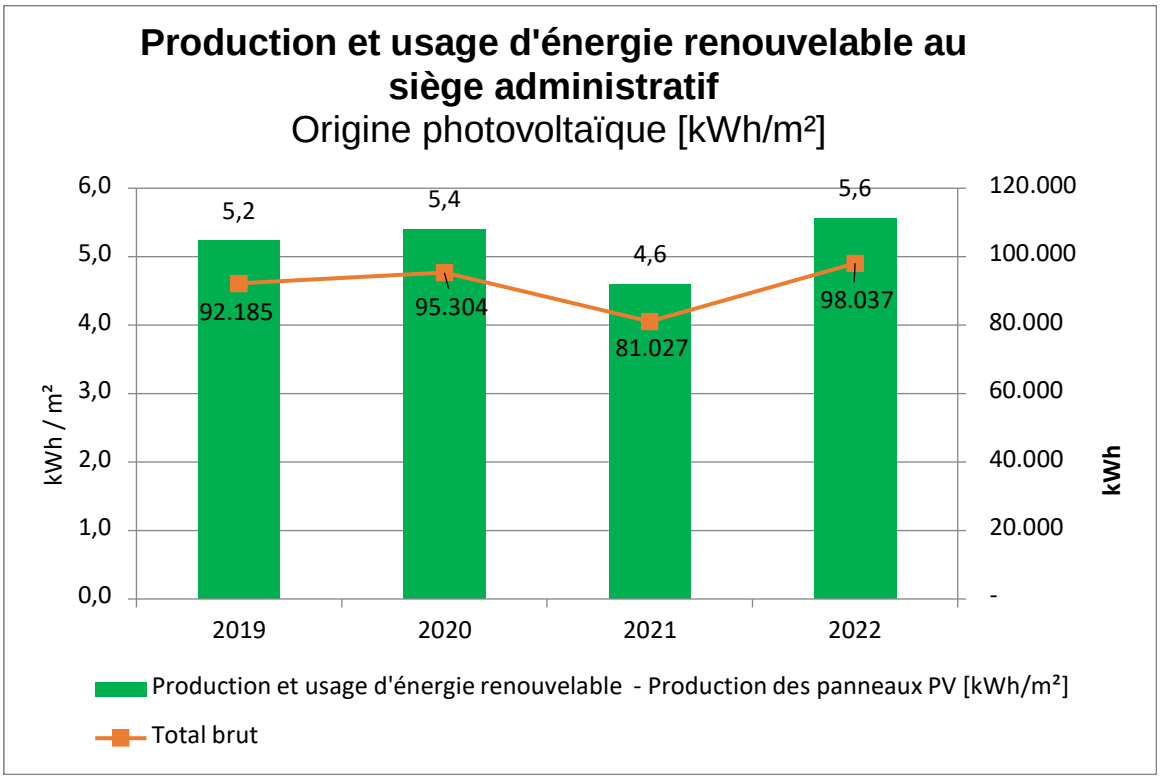

La production d'électricité par l'installation photovoltaïque a été favorisée pendant l'ensemble du cycle par les bonnes conditions météorologiques à l'exception de juin 2021, d'une part, et l'absence de dégressivité effective du rendement de l'installation, d'autre part.

L'énergie renouvelable produite est entièrement consommée.

Les réalisations de l'année 2022

- Le projet de mise en place de la plateforme NrclickScan de Sibelga a démarré avec un état des lieux des compteurs de gaz, d'eau et d'électricité. L'établissement d'une structure arborescente permettant d'envisager une exploitation optimale de la plateforme.
- Des travaux ont eu lieu au niveau de l'évacuation de l'eau d'infiltration dans les chambres de visites des puits géothermiques. Ces travaux sont très importants. Ils doivent permettre d'éviter que les équipements électroniques situés en tête de puits soient immergés à la suite de fortes précipitations.
- L'analyse de l'origine des anomalies de régulation entre la pompe à chaleur et les chaudières est toujours en cours, mais cette fois avec l'aide d'un bureau d'étude externe.
- Une étude a permis de développer une solution potentiellement très avantageuse en termes de consommation électrique au niveau de l'éclairage par tube TL du bâtiment. En effet les tubes existants devront progressivement être remplacés car les technologies TL-5 et TL-8 ne seront plus disponibles à la vente en Europe dès 2023. Une alternative en technologie LED existe et permettra des économies substantielles (approximativement 60% par tube).

Les prochains défis

- Finaliser la mise en place de la plateforme NrclickScan, et analyser les données de sous-comptage des consommations électriques pour identifier les économies possibles
- **Finaliser la recherche des adaptations à apporter à la régulation de la chaudière, du chauffe-eau et de la pompe à chaleur, et les mettre en œuvre**
- Implémenter dans le GTC (gestion technique centralisée) une régulation qui permette d'automatiser l'adaptation des consignes de refroidissement en été pendant les périodes de fortes chaleurs
- Optimiser la commande de free cooling de l'atrium afin d'élargir les périodes d'utilisation potentielle, surtout en dehors des périodes d'occupation de cet espace

5.1.1.9. *Réduire les consommations en eau du siège administratif*

Le contexte

Bruxelles Environnement dispose d'équipements de recyclage des eaux grises et de comptage des diverses consommations en eau qui lui permettent de réduire sa consommation au strict nécessaire. Ces équipements doivent cependant faire l'objet de réparation et d'amélioration pour être pleinement opérationnels. Il s'avère très difficile de trouver un partenaire fiable pour la maintenance de ce type d'installation, dont l'usage se justifie cependant de plus en plus.

Les objectifs environnementaux

- ⇨ A l'horizon 2022, diminuer de 3% les consommations en eau du siège administratif (année de référence 2019) : la diminution observée n'est pas consécutive à des actions particulières menées en interne, mais liée à des causes extérieures.

Les chiffres clés

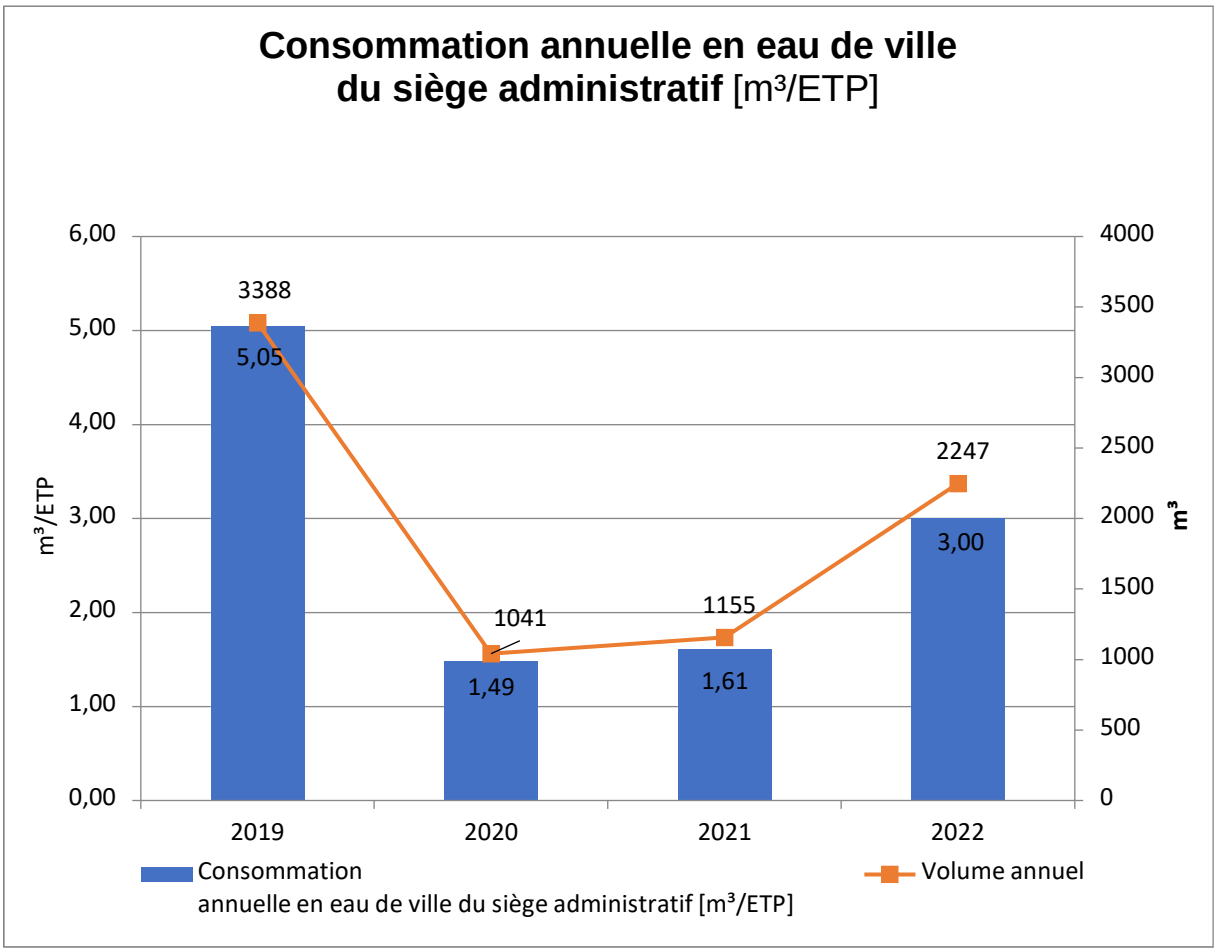

L'augmentation observée en 2022 est liée à une intensification de la présence des agents sur leur lieu de travail.

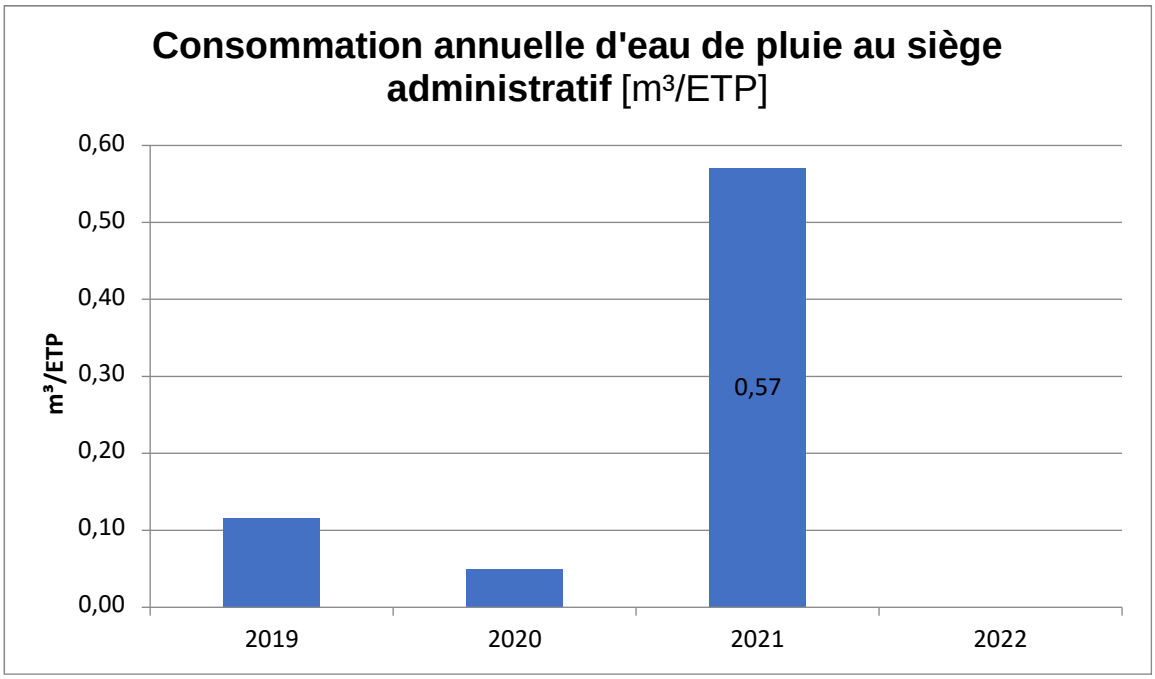

La maintenance de la station d'épuration est problématique. Une défaillance à ce niveau a engendré sa mise hors service depuis août 2021, laquelle n'a pas été levée en 2022, d'où l'absence d'utilisation d'eau de pluie cette année.

Les réalisations de l'année 2022

- Analyse des causes de dysfonctionnement de la station d'épuration par l'installateur initial, en provenance d'Allemagne : la cause principale se situe au niveau d'une maintenance défaillante effectuée par l'ancien prestataire.

Les prochains défis

- Remettre la station d'épuration en ordre de marche et la maintenir en bon état de fonctionnement en faisant appel à l'installateur initial, dont les services sont désormais disponibles en Belgique, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.
- Mettre en place un rapportage périodique pour contrôler l'évolution des diverses consommations, les chiffres des relevés à distance seront intégrés à la plateforme NrClick Scan de Sibelga
- Optimiser l'usage de la station d'épuration, maximiser l'usage des eaux grises et des eaux pluviales

5.1.1.10. *Garantir l'offre alimentaire Good Food des concessions*

Le contexte

Bruxelles Environnement dispose de deux types de concessions en restauration : le RestoBEL au siège administratif, sur le site de Tour & taxis, et les guinguettes dans les parcs. Conformément à la politique menée par Bruxelles Environnement en alimentation durable, les concessions en restauration se veulent exemplaires :

- Géré par GREAT vzw, le RestoBEL propose une alimentation saine, variée et durable. Les produits proviennent en partie de l'agriculture biologique et l'offre privilégie des fruits et légumes de saison ainsi que des productions locales. Les repas de qualité sont variés, équilibrés, végétariens ou non. Great vzw est également un lieu de formation à vocation sociale.

- Depuis 2017, Bruxelles Environnement installe des kiosques éphémères, les guinguettes, dans plusieurs parcs bruxellois. Bruxelles compte 7 guinguettes cette année, installées dans des endroits stratégiques et sous une structure démontable. Gérées par BARC scs (Bar & Parc), elles proposent des produits respectant la charte Good Food, avec du bio et du local vendus à un prix raisonnable.

Les objectifs environnementaux

- A l'horizon 2022, 100 % des concessions de BE respectent les critères Good Food:
    - Mise en évidence des légumes de saison
    - Offre de fruits de saison frais
    - Proposition d'une alternative entièrement végétarienne
    - Mesure du gaspillage alimentaire
    - Utilisation de minimum 5 produits bio

Les chiffres clés

- **2022 :** 100% des concessions de Bruxelles Environnement respectent les critères Good Food
    - 7 guinguettes obtiennent 1 toque au label Good Food
    - RestoBEL obtient 2 toques au label Good Food (1 toque jusqu'en 2020)

Les réalisations de l'année 2022

- Amélioration du contrat de concession des guinguettes dont l'incitation à l'augmentation du nombre de toques du concessionnaire (réduction sur la redevance)
    - Meilleure offre végétarienne et végane
    - Plus de boissons et produits locaux (Bruxelles et alentours)
    - Utilisation d'aliments autoproduits (potager de l'Atelier Groot Eiland)
    - Collaboration pour la récupération d'invendus provenant de chez Delhaize
    - Poissons entièrement labélisés MSC et ASC et exclus de la liste rouge de Bruxelles Environnement

Les prochains défis

- Auto-composter les déchets organiques de l'ensemble des restaurants de Groot Eiland dont le RestoBEL dans les jardins de l'association à Molenbeek
- Améliorer la communication sur la distribution d'eau du robinet gratuite
- Maintenir, renforcer et contrôler la bonne exécution des critères Good Food dans les concessions de Bruxelles Environnement

5.1.1.11. *Promouvoir en interne les comportements durables*

Le contexte

Bruxelles Environnement organise régulièrement des événements de sensibilisation interne aux thématiques environnementales. Ces moments conviviaux permettent, non seulement de sensibiliser les publics internes aux objectifs environnementaux EMAS, mais aussi de faire le relais des nouveautés relatives aux plans stratégiques menés par Bruxelles Environnement ou, plus largement, aux dernières actualités liées.

Les objectifs environnementaux

⇨ Sensibiliser annuellement le personnel aux éco-comportements en matière de mobilité, d'énergie, de déchets et d'alimentation
Informer annuellement sur notre système de management environnemental EMAS et ses résultats

Les chiffres clés

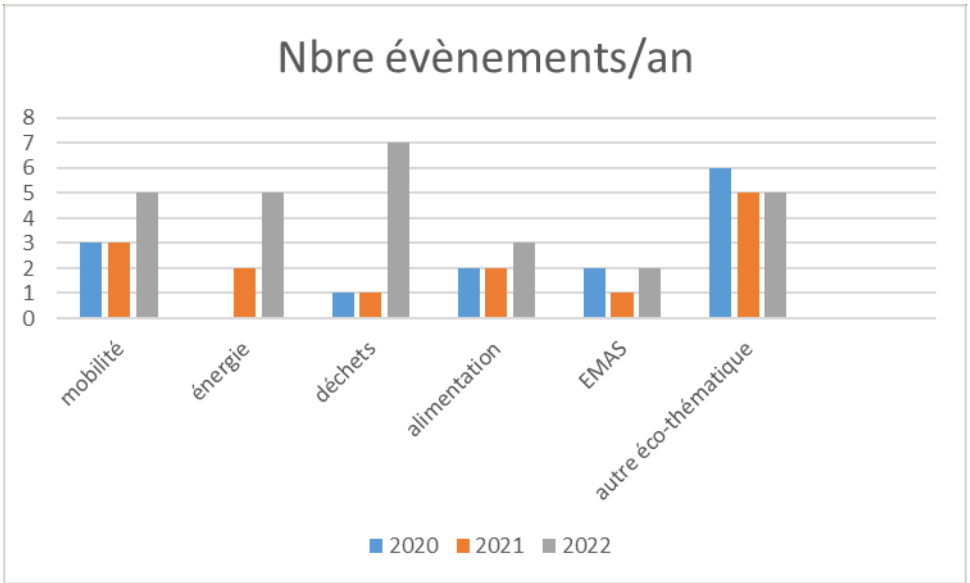

Les réalisations de l'année 2022

- Midi « Biodiversité »
- Fête de l'environnement
- Semaine Mobilité « Petit dej »
- Semaine Mobilité « Midi vélo »
- Semaine Energie « Stand d'info et activités ludiques »
- Semaine Energie « Visite d'une rénovation exemplaire »
- Semaine SERD « Atelier Couture »
- Semaine SERD « Visite MCA Recycling »
- Nouvelle campagne de communication sur Renolution
- Agriculture urbaine : Documentaire
- Les économies d'énergie, un enjeu très actuel
- Se former pour faciliter le tri des biodéchets en entreprise
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- RENOLUTION : rénover pour économiser
- EMAS : Une nouvelle Déclaration environnementale est née !
- Venez visiter gratuitement des projets de rénovation durables lors des Portes Ouvertes Ecobâtisseurs

- Formation Cantine : « Vers plus de Good Food à la cantine »
- Retour sur la remise des labels Cantine Good Food
- Journée de la Forêt de Soignes
- « Opération Ré-création », un projet collectif de BE
- Le textile : le thème de cette année pour la SERD
- Campagne pour des parcs propres : #WeArePark.Brussels
- Toujours moins de déchets à Bruxelles, grâce à vous
- Affiche Semaine Mobilité
- Affiche Semaine SERD
- Affiche We are Park
- Affiche 10 ecogestes (En cours)
- Evénements sur la sobriété numérique: voir « sobriété numérique », en 5.1.1.6., page 26

Les prochains défis

- Orienter la communication sur notre système de management environnemental EMAS vers plus de visuel et de vidéos

5.1.1.12. *Renforcer la politique d'événements durables*

Le contexte

Bruxelles Environnement organise ou accueille dans les parcs gérés par Bruxelles Environnement en moyenne 850 événements par an. Or, chaque événement peut potentiellement mobiliser beaucoup de ressources, du transport à la nourriture en passant par la communication, le chauffage, les activités, les cadeaux ou les achats, le tout pour une durée généralement très courte.

Bruxelles Environnement entend donc minimiser les incidences sur l'environnement de ces événements. Les événements organisés dans le centre de congrès du BELEXPO doivent ainsi suivre la check-list pour l'organisation d'un événement durable. Bruxelles Environnement met également à disposition de tout organisateur d'événement dans un parc une charte pour une gestion durable des événements.

Les objectifs environnementaux

⇨ A l'horizon 2023, 70 % des critères de la check-list pour l'organisation d'un événement durable sont respectés par les organisateurs d'évènements du BEL (actuellement 63 %).

Les chiffres clés 2022[16]

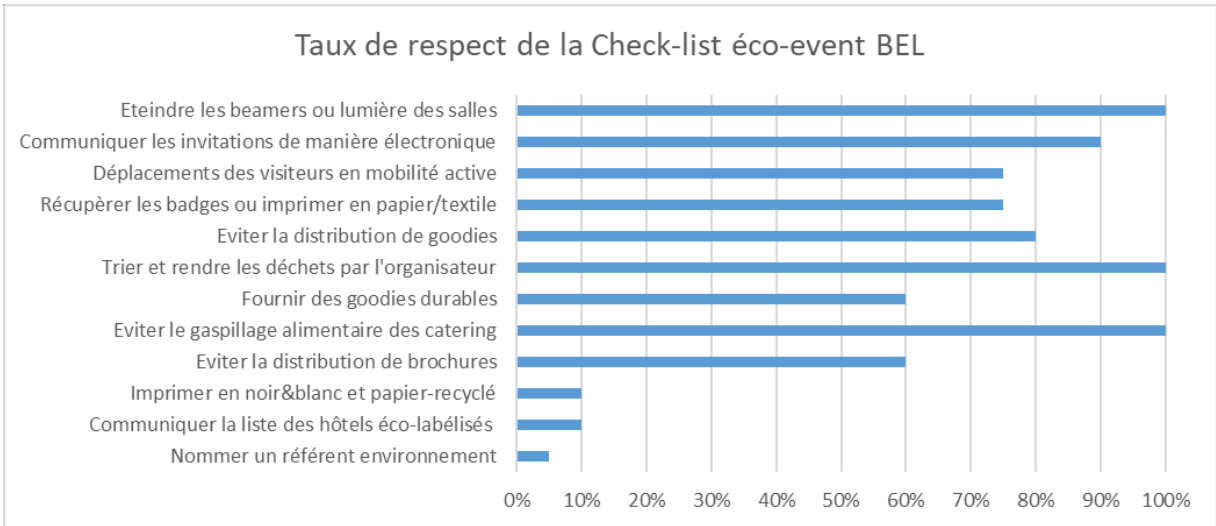

Les réalisations de l'année 2022

- Développement d'une stratégie Événements durables du BEL
- Définition des exigences minimales pour les évènements gérés par des organisateurs externes (vaisselle réutilisable/biodégradable/consigné, toilettes sèches, tri sélectif, incitation à la mobilité douce, respect des réglementations en matière de nuisances sonores)

Les prochains défis

- Mettre en place un système de vérification des exigences minimales pour les évènements gérés par les organisateurs externes
- Mettre en œuvre la stratégie Événements durables pour le BEL

[16] Estimation / résultats calculés sur base des dossiers complétés

5.1.2. MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

5.1.2.1. *Piloter la politique climatique pour atteindre la neutralité carbone de la Région à l'horizon 2050*

Le contexte

Dans son Ordonnance Climat de juillet 2021, la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagée à réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre d'au moins 47 % en 2030 et d'au moins 67 % en 2040 par rapport à 2005, et d'au moins 90% en 2050 pour atteindre la neutralité carbone. Pour atteindre ces objectifs, Bruxelles Environnement pilote l'adoption par la Région bruxelloise d'un nouveau Plan Air Climat Énergie, prévue pour 2023.

Les objectifs environnementaux

- ⇨ Réduction[17] de 47 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030, d'au moins 67% en 2040 et d'au moins 90% en 2050
- ⇨ Adoption d'un nouveau Plan Air Climat Énergie pour la Région de Bruxelles-Capitale en 2023

Les chiffres clés (dernier graphique)

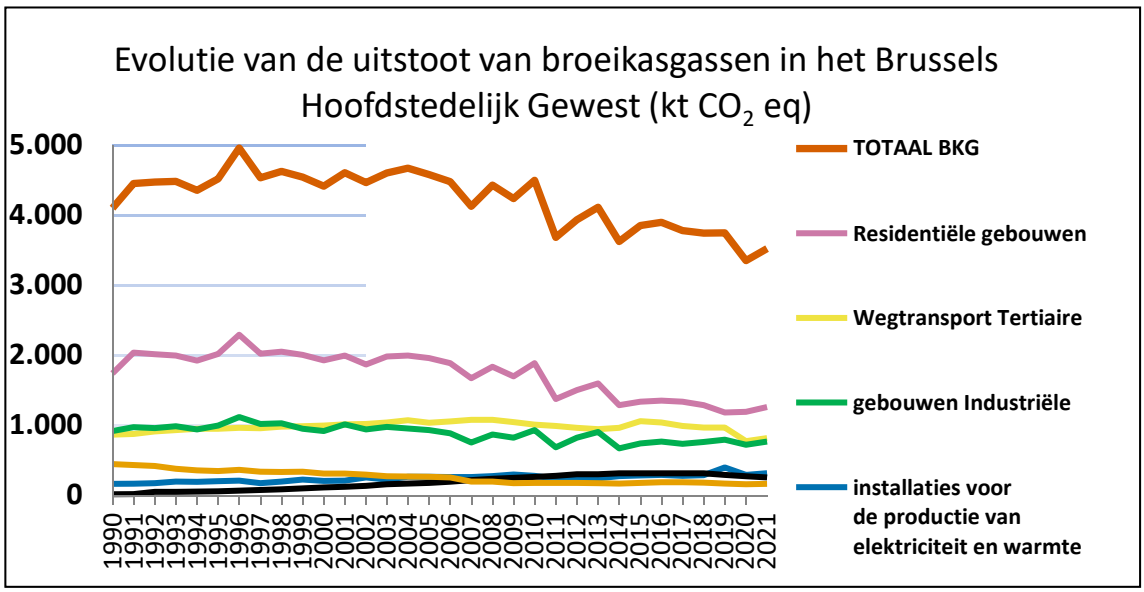

Source : https://environnement.brussels/nos-actions/projets-et-resultats/les-emissions-de-gaz-effet-de-serre-en-region-de-bruxelles

Les réalisations de l'année 2022

- Elaboration du projet de plan air-climat-énergie
- Réalisation du rapport d'incidences sur l'environnement de ce plan
- Adoption du projet de plan air-climat-énergie en 1ère lecture (25/06/2022) et en 2ème lecture (15/12/2022)
- Lancement de l'enquête publique le 20/12/2022 [18]

Les prochains défis

2023 : Adoption finale du Plan Air Climat Énergie (PACE)
2025 : Elaboration d'une vision stratégique « bas carbone » pour Bruxelles à l'horizon 2050

[17] Par rapport à 2005
[18] L'enquête publique a eu lieu du 10/12/2022 au 17/02/2023.

5.1.2.2. *Consolider et déployer le maillage vert*

Le contexte

Ensemble des espaces verts urbains interconnectés, le maillage vert bruxellois relie parcs, jardins, toitures vertes, voies pédestres et cyclistes. Il a une fonction à la fois sociale, pour assurer la qualité de vie des habitants, et une fonction écologique, pour favoriser la faune et la flore sauvages. En réponse à la densification de la Région et son développement territorial, Bruxelles Environnement a développé, en 1998, une stratégie Maillage vert, afin que les différentes parties prenantes s'emparent de cet enjeu. Cette stratégie fait aujourd'hui l'objet d'une actualisation.

Les objectifs environnementaux

⇨ Densifier le maillage vert afin de répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

Les chiffres clés

- **Superficie des nouveaux aménagements / restaurations**
- **Contribution à la réduction des zones de carence**

Les réalisations récurrentes

- Rassemblement et analyse de données cartographiques thématiques
- Participation aux études et aux planifications de nombreux projets d'infrastructures régionales et transrégionales cyclables et cyclo-piétonnes, ferroviaires, autoroutières et hydrographiques constituant des liens physiques de mobilité et dotés de fonctions écologiques et paysagères (notamment à Schaerbeek-Formation, Josaphat, Mediapark, Herrmann-Debroux, ex-OTAN-Défense, la Pede, Wiels, la Senne, le Canal,…)
- Contribution au programme Re-création de végétalisation des cours d'école de Bruxelles Environnement

Les réalisations de l'année 2022

- Lancement de la centrale de marché OPEN, visant l'opérationnalisation de l'étude interrégionale OPEN-Brussels, sur les espaces ouverts dans et autour de Bruxelles
- Démarrage de chantiers d'aménagement de nouveaux espaces verts:
  - Gare de l'ouest
  - Quai des matériaux
  - Val d'Or
- Préparation en régie des chantiers des années à venir

Les prochains défis

- Réaliser une cartographie consolidée du maillage vert multifonctionnel, en réponse aux nombreux enjeux stratégiques régionaux
- Consulter les acteurs
- Publier un document de référence, approuvé par le Gouvernement, utilisable par les institutions bruxelloises pour la définition de leurs plans d'aménagement du territoire ou de leurs avis en matière de permis de bâtir

5.1.2.3. *Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes*

Le contexte

La Région bruxelloise compte environ 2 779 ha de parcs, jardins et bois accessibles au public, soit environ 18% de la superficie régionale. Bruxelles Environnement en gère la plus grande partie – 2 325 ha - dont 1 800 ha de forêts, réserves et espaces (semi-)naturels[19]. Tout l'enjeu consiste à gérer durablement ces espaces tout en conciliant leurs différentes fonctions : sociale, récréative, éducative, paysagère et écologique. Cela implique d'anticiper leur évolution paysagère et leurs fonctions sociétales, tout en respectant leur histoire et la philosophie des lieux pour ne pas les standardiser.

Les objectifs environnementaux

⇨ Disposer d'espaces verts de qualité, répondant aux principes de gestion écologique, entretenus dans les règles de l'art exigées et dans les délais prévus dans les plannings

Les chiffres clés

- 15,56 ha des zones soumises à la fauche tardive[20]
- 4,5 ha en éco-pâturage[21]

Les réalisations de l'année 2022 (activités récurrentes)

- Renforcement du tri sélectif dans les espaces verts régionaux
- Diversification des espèces végétales plantées dans les parcs pour remplacer les arbustes atteints par les ravageurs et limiter les risques futurs de crise phytosanitaire
- Intégration des principes du Référentiel de gestion écologique dans les marchés de gestion des espaces verts régionaux

Les prochains défis

- Réduire et mieux gérer les déchets, en forte augmentation depuis le confinement avec, notamment :
  - L'extension de la mise en place de poubelles de tri sélectif dans les parcs
  - La définition d'une méthodologie de gestion des déchets dans les espaces verts à l'échelle régionale
- Augmenter la superficie des zones enherbées faisant l'objet d'une différenciation des tontes et du fauchage
- Définir une stratégie d'éco-pâturage dans les espaces verts régionaux semi-naturels
- Diversifier les espèces végétales plantées dans les parcs

[19] Données de l'état de l'Environnement 2020
[20] Marché de 4 ans lancé en 2018
[21] Marché de 4 ans lancé en 2020

5.1.2.4. *Déployer la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles*

Le contexte

La Région de Bruxelles-Capitale dispose sur son territoire de 1 800 ha de forêt, réserves et espaces (semi-)naturels[22]. Les attentes de la société bruxelloise à leur égard sont multiples : de la conservation de la nature à la préservation des paysages en passant par l'accueil du public. L'adoption de plans de gestion multifonctionnels intégrés durables par site permet de tenir compte de ces différents objectifs, parfois conflictuels. Depuis 2019, la Région dispose ainsi de plans de gestion pour la Forêt de Soignes, les 5 réserves naturelles, les 2 réserves forestières et les 2 réserves archéologiques présentes en Forêt de Soignes. La réserve naturelle du Zavelenberg dispose également d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable.

Les objectifs environnementaux

Doter tous les bois et réserves naturelles gérés par la sous-division Forêt et Nature d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable

Les chiffres clés en 2022

- État sanitaire des hêtres et chênes en baisse : 75 % des arbres présentent une défoliation supérieure à 25 % pour le hêtre, 31% pour les chênes pédonculés et 32 % pour les chênes sessiles, avec pour ces derniers une augmentation de 11 à 28 % des arbres fortement dégradés entre 2021 et 2022. La dégradation de l'état est cependant plus marquée pour les hêtres.
- Population de chevreuil toujours en baisse : 1,1 chevreuil/km en 2008 et 0,6 chevreuil/km en 2022 (en légère amélioration de 0,1 par rapport à 2021)
- % de bois mort en forêt en hausse : en 2012 14m³/ha et en 2022 33,6m³/ha. L'objectif à atteindre étant de 25m³/ha est donc dépassé, avec 13 % du volume total.
- Tenue des chiens en laisse : 61 % (39 % sans laisse)

Les réalisations de l'année 2022

- Campagnes annuelles de monitoring « Hêtres et Chênes » et « Chevreuil »
- Campagne annuelle de l'inventaire forestier
- Désignation du bureau d'études en charge des études historiques pour l'élaboration des plans de gestion

Les prochains défis

- Doter les 6 sites (bois et réserve naturelle) situés sur Uccle d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable
- Faire adopter une nouvelle règlementation concernant les règles d'accueil du public, pour une meilleure préservation des sites et une meilleure cohabitation des usagers (report 2024-2029)
- Développer des connexions pour relier les blocs forestiers séparés par les infrastructures de transport
- Développer le maillage écologique avec les grands massifs forestiers voisins

[22] Données de l'état de l'Environnement 2020

5.1.2.5. *Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes*

Le contexte

La Forêt de Soignes s'étend sur 4 383 hectares répartis entre les trois Régions du pays, dont 1 665 en Région de Bruxelles-Capitale où elle couvre près de 10% du territoire. Reconnue zone spéciale de conservation et intégrée au réseau Natura 2000, la Forêt de Soignes est gérée par les 3 services forestiers régionaux, dont Bruxelles Environnement sur le territoire bruxellois. Pour développer une cohérence de développement et de gestion, les gestionnaires ont développé en 2008 un Schéma de Structure pour la Forêt de Soignes. Il vise à redonner plus de naturalité à la forêt et à mieux préserver les espèces de biodiversité et habitats présents. Opérationnelle depuis juin 2020, la Fondation Forêt de Soignes vise à coordonner la collaboration interrégionale au travers du Schéma de Structure.

Les objectifs environnementaux

Dans le cadre du statut Natura 2000 du site, redonner plus de naturalité à la forêt en travaillant sur les 5 axes suivants :

- Reconnecter les parties de la forêt séparées par les infrastructures de transport
- Préserver voire redévelopper les connexions de la forêt avec les forêts les plus proches (Meerdaal et Hal)
- Revoir la stratégie d'accueil du public en privilégiant les portes d'accueil situées en périphérie du massif (dont le Rouge-Cloître et l'Hippodrome en Région bruxelloise)
- Développer un maillage récréatif qui relie les portes d'accueil
- Développer une identité commune à la forêt via une charte graphique et de mobilier

Les chiffres clés

Néant

Les réalisations de l'année 2022

- Gestion du secrétariat Unesco du projet «Ancient and Primeval Beech Forests of the Carpathians and Other Regions of Europe »
- Gestion du projet Life Prognoses
- Participation aux discussions pour la création d'un parc national des forêts du Brabant
- Activités de sensibilisation du public sur le respect et la protection de la forêt ('Tous pour Soignes' en mars et journée 'Forêt de Soignes' en octobre)
- Mise à jour de la cartographie digitale qui permet aux utilisateurs d'app. de rester sur les bons chemins
- Volet communication qui permet lui aussi d'informer, d'impliquer et de sensibiliser les visiteurs

Les prochains défis

- Développer et consolider la Fondation et la collaboration interrégionale
- Relancer la plateforme de la Forêt de Soignes et le Comité de concertation

5.1.2.6. *Renforcer le Réseau Ecologique Bruxellois et les corridors de fraîcheur*

Le contexte

Arbres d'alignements, friches et délaissés urbains, jardins et intérieurs d'ilots, espaces verts publics, cimetières, abords de bâtiments et infrastructures de transport sont autant d'infrastructures vertes urbaines indispensables. Pour garantir leur stabilité et leur fonctionnement écologique, Bruxelles Environnement a mis en place le Réseau Écologique Bruxellois (REB), ensemble cohérent de zones représentant les éléments naturels, semi-naturels et artificiels du territoire régional à conserver, gérer et/ou restaurer. Ce réseau comprend des zones centrales (réservoirs de biodiversité), des zones de développement (intermédiaire) et des zones de liaison (corridors).

Les objectifs environnementaux

- ⇨ Favoriser la conservation, la dispersion ou la migration des espèces
- ⇨ Maintenir ou rétablir les espèces et habitats naturels dans un état favorable de conservation

Les chiffres clés en 2022

- 8 projets pour un total de 48 933,- euros
- 317 avis techniques rédigés par Bruxelles Environnement dans le cadre de demandes de plans, permis d'environnement et d'urbanisme afin de donner un éclairage orienté sur la nature en ville et le respect du patrimoine biologique

Les réalisations de l'année 2022

- Lancement du marché du projet de database régionale des arbres
- Projet de recherche H2020 Clearing House: Promotion du concept de foresterie urbaine par réalisation de 3 ateliers/esquisses (processus participatifs)
- Projet européen LIFE Urban Greening Plan: pilotage par Bruxelles Environnement du projet LIFE préparatoire à la définition des objectifs européens (découlant de la stratégie Biodiversité 2030)
- Projet pilote d'îlots flottants en appui au Port de Bruxelles, aboutissant au placement de 220 m² de radeaux.
- Poursuite du projet Opération Ré-Création pour la végétalisation de 19 cours d'écoles entamé en 2021

Les prochains défis

- Poursuivre du projet Opération Ré-Création et lancement des subventions (passation des marchés)
- Poursuivre la reconnexion des zones centrales du réseau écologique, y compris au niveau transfrontalier et évaluation de l'efficacité des passages à faune existants. Notamment l'écotunnel en dessous de la chaussée de Mons pour reconnexion du Vogelzang

5.1.2.7. *Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée*

Le contexte

Les événements climatiques survenant avec une plus grande fréquence et intensité, il est important d'adapter la gestion du patrimoine arboré dont Bruxelles Environnement a la charge pour une partie de la Région de Bruxelles, afin de maintenir celui-ci en bonne santé.

Les objectifs environnementaux

- ⇨ Gérer le patrimoine arboré de manière écologique et durable en adéquation avec les enjeux climatiques et biologiques avec :
  - Des élagages raisonnés
  - L'abattage de sujets malades ou dangereux (gestion phytosanitaire harmonisée)
  - Le maintien et la protection des arbres vétérans et/ou remarquables
  - Des replantations dans les meilleures conditions assurant un avenir aux arbres ou de la régénération spontanée de massif arbustifs
  - La diversification des essences choisies

Les chiffres clés 2022

- 47 500 arbres répartis sur 53 sites figurent dans la base de données.

Les réalisations récurrentes

- Poursuite de l'inventaire phytosanitaire du patrimoine arboré
- Gestion des arbres malades ou dangereux à moyen terme et surveiller l'évolution de l'état sanitaire des autres
- Organisation d'une seconde vie pour les résidus d'abattage sous forme de broyats le paillage de la végétation ornementale et les composts de quartier
- Régénération du patrimoine arboré soit par le biais d'un recru naturel soit par la plantation d'espèces diversifiées, adaptées aux conditions du sol et plus résistantes aux changements climatiques en cours

Les prochains défis

- Poursuivre l'inventaire phytosanitaire du patrimoine arboré et réaliser le suivi des ravageurs dans les sites gérés par BE
- Poursuivre la gestion des arbres malades ou dangereux à moyen terme et surveillance de l'évolution de l'état sanitaire des autres
- Développer les résidus d'abattage.
- Poursuivre la régénération du patrimoine arboré
- Finaliser la modernisation des modalités de fonctionnement de la base de données sanitaires « Arbres » (BDA)
- Développer la plateforme informatisée de gestion du patrimoine arboré en lien avec la BDA.

5.1.2.8. *Assurer la conservation des espèces et des habitats protégés*

Le contexte

La région bruxelloise dispose d'un patrimoine biologique d'une diversité exceptionnelle en milieu urbain: près de 44 espèces de mammifères indigènes, dont 19 espèces de chauves-souris, 92 espèces d'oiseaux nicheurs, 12 espèces d'amphibiens et reptiles, 841 espèces de plantes. Parmi elles, les espèces protégées forment un patrimoine naturel irremplaçable que Bruxelles Environnement s'emploie à connaître, conserver et aider à se (re)développer au sein de la Région. Trois zones spéciales de conservation Natura 2000 sont d'ailleurs définies sur le territoire régional, plusieurs réserves naturelles régionales ou agréées accueillent une faune et une flore d'une richesse incomparable et de nombreuses espèces font l'objet d'une protection stricte.

Les objectifs environnementaux

Préserver la faune bruxelloise et les habitats naturels.

Les chiffres clés

- Nombre de plans de gestion validés : plan de gestion de la Forêt de Soignes adopté en 2019, soit 70% du réseau Natura 2000 bruxellois couvert
- Pas de plan de gestion approuvé en 2022 par le gouvernement

Les réalisations de l'année 2022

- Consultation des parties prenantes, 1ère lecture et enquête publique des plans de gestion pour les sites suivants :
  - Bois de Poelbos ;
  - Marais de Jette-Ganshoren ;
  - Bois du Laerbeek ;
  - Bois de Dieleghem ;
  - Parc Roi Baudouin ;
  - Domaine Manoir d'Anjou ;
  - Parc Fond'Roy ;
  - Plateau Engeland ;
  - Parc de la Sauvagère ;
  - Kauwberg.

- Publication de l'Atlas des abeilles sauvages ;
- Publication de l'Atlas des amphibiens et reptiles
- Monitoring des habitats et des espèces (notamment les chauves-souris et les oiseaux)

Les prochains défis

- Poursuivre le processus d'adoption des plans de gestion Natura 2000
- Défendre au moment de la révision du Plan régional d'affectation du sol (PRAS) l'octroi d'un statut de zone verte / zone verte de haute valeur biologique pour les sites Natura 2000, les réserves naturelles et les sites de haute valeur biologique sur la carte d'évaluation biologique
- Poursuivre le monitoring des espèces et habitats protégés

5.1.2.9. *Rendre compte de l'état de l'environnement*

Le contexte

Bruxelles Environnement est responsable de la publication du Rapport sur l'état de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale. Réalisée tous les quatre ans (tous les deux ans sous forme de synthèse), la publication de ce rapport est une obligation légale depuis 1992. Il constitue un outil d'information et d'aide à la décision politique, socio-économique et individuelle en mettant à disposition de toutes et tous des données concernant :

- L'état des éléments, de la diversité biologique et de leurs interactions
- Les éléments susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement (substances diverses, énergie, bruits, rayonnements, déchets, émissions, organismes génétiquement modifiés...)
- Les mesures prises pour préserver l'environnement (politiques, administratives et leurs évaluations)
- L'influence de l'état de l'environnement sur l'état de santé des personnes, leurs conditions de vie, leur sécurité
- L'aménagement du territoire

L'objectif principal est de transmettre des informations fiables sur la qualité de l'environnement aux différents publics :

- Le monde politique au niveau bruxellois, suprarégional et européen, et les professionnels de l'environnement, afin de soutenir la politique et la planification environnementale avec des données objectives
- Le grand public, de tout niveau, afin de les conscientiser par rapport à l'environnement en milieu urbain bruxellois

Ce processus d'information doit contribuer à une démarche de transparence et à la sensibilisation au changement nécessaire de notre manière de vivre, des méthodes de production et de consommation, pour réduire notre empreinte écologique et améliorer notre environnement comme la qualité de vie.

Trois types de produits sont mis en place en fonction du public cible :

- **Des analyses de données** (indicateurs et focus) mises à disposition d'un public averti (citoyens avertis, bureaux d'études, autres administrations, etc.) sous forme de pages Web reprises au sein du site de Bruxelles Environnement > lien : « En détail » de L'environnement : état des lieux). Détaillées, elles sont soutenues par de la documentation technique.
- **Des messages clés,** publiés tous les deux ans, à destination d'un public plus stratégique (politique, associations, etc.), sous la forme d'une synthèse pour mettre en avant les principaux enjeux et les défis à relever
- **Une animation** destinée au grand public, qui reprend une sélection d'informations sous une forme plus ludique et vivante a été actualisée et modernisée.

Les objectifs

- A partir de 2021, au moins 50% des indicateurs repris dans la partie "En détail" de "L'environnement : état des lieux" seront validés et mis à jour tous les ans. Jusqu'en 2020 inclus, le taux de mise à jour était d'au moins 80% une fois tous les deux ans.
- Une information de qualité, validée par les experts et expertes thématiques, et actualisée sera mise à disposition tous les deux ans via la publication des rapports et synthèses de l'État de l'environnement.
- Les consultations des pages web correspondantes seront analysées annuellement (en nombre total et en termes de répartition entre les thèmes), afin de vérifier l'évolution de l'utilisation de l'information.

Les chiffres clés

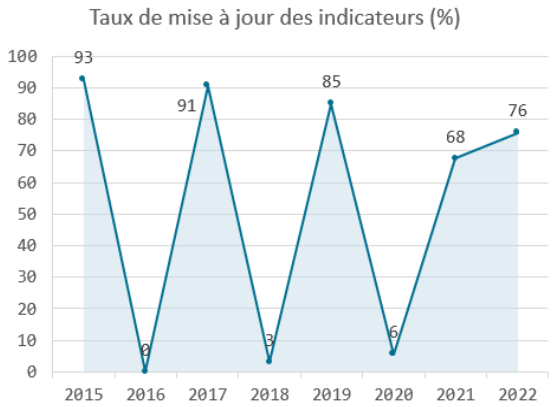

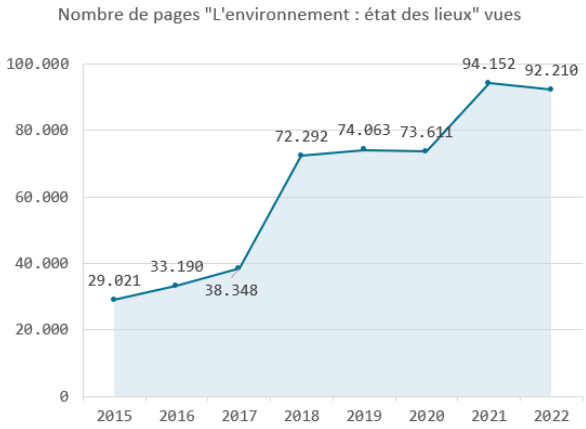

Le nombre total de vues des pages en lien avec l'état des lieux de l'environnement du site web de Bruxelles Environnement est de 92.000 en 2022. La fréquentation observée en 2022 est légèrement inférieure à celle de 2021, mais toujours en augmentation de plus de 25% par rapport aux 3 années précédentes (qui présentaient déjà une progression importante par rapport à 2015-2017). L'intérêt croissant pour ce type de publication se confirme donc.

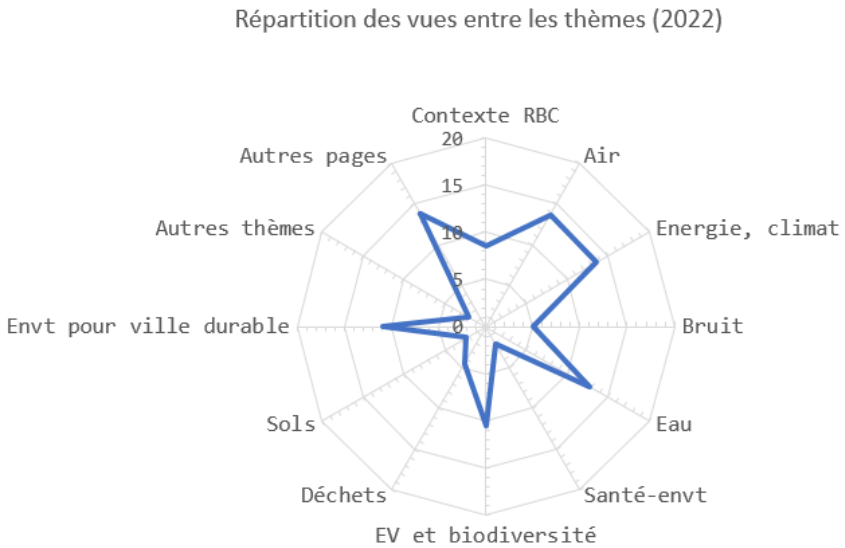

Les chapitres les plus consultés sont, de façon récurrente entre les années : l'air, l'énergie et le climat, ainsi que l'eau et la thématique Espaces verts et biodiversité (qui, depuis 2020, a été relativement plus consultée qu'auparavant). S'ajoute en 2022 la thématique « Environnement pour une ville durable », qui a été relativement plus consultée par rapport aux années précédentes).

Les réalisations de l'année 2022

- Publication du rapport sur l'état de l'Environnement 2019-2020 le 9/11, lors de la mise en ligne du nouveau site web de Bruxelles Environnement, à l'issue du processus légal de consultation
- Mise à jour et complétion des analyses reprises dans la section "En détail" de l'état des lieux sur le site, le plus rapidement possible une fois les données disponibles : 28 indicateurs mis à jour et 16 focus publiés, dont 6 correspondant à des nouveaux sujets
- Mise à jour de l'animation grand public en cohérence avec les messages clés publiés (**lien ici**)

Les prochains défis

- Publier le rapport sur l'état de l'Environnement 2019-2022 en 2024 (messages clés), à l'issue du processus légal de consultation
- Mettre à jour et compléter les analyses reprises dans la section "En détail" de l'état des lieux sur le site, le plus rapidement possible une fois les données disponibles : plus de 20 indicateurs devraient ainsi être mis à jour chaque année, et des nouveaux focus publiés en fonction des études réalisées.
- Mettre à jour l'animation grand public.

6. DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITES DE VERIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes (NACE-code). : 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99

déclare avoir vérifié si le site figurant dans la déclaration environnementale 2023 (résultats 2022) de l'organisation Bruxelles Environnement (BE), dont le code NACE est 84.11,
respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et 2018/2026, concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) (no 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et 2018/2026,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2023 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées en 2022 dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS.
Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles le 15.05.2023

Éric Louys
Président de la commission de certification

EMAS
MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL VÉRIFIÉ
BE-VL-000022

INFO
bruxelles environnement .brussels
02 775 75 75
WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

Rédaction: Clara Gruner, Channa Gourdin et Jean-François Doat
Comité de lecture: Hilde Ver Elst, Jean-François Doat
Ed. Resp. : Barbara Dewulf – Av du Port 86C/3000- 1000 Bruxelles
Date de la prochaine déclaration environnementale complète : mars 2024
Date de la prochaine déclaration environnementale mise à jour : mars 2025